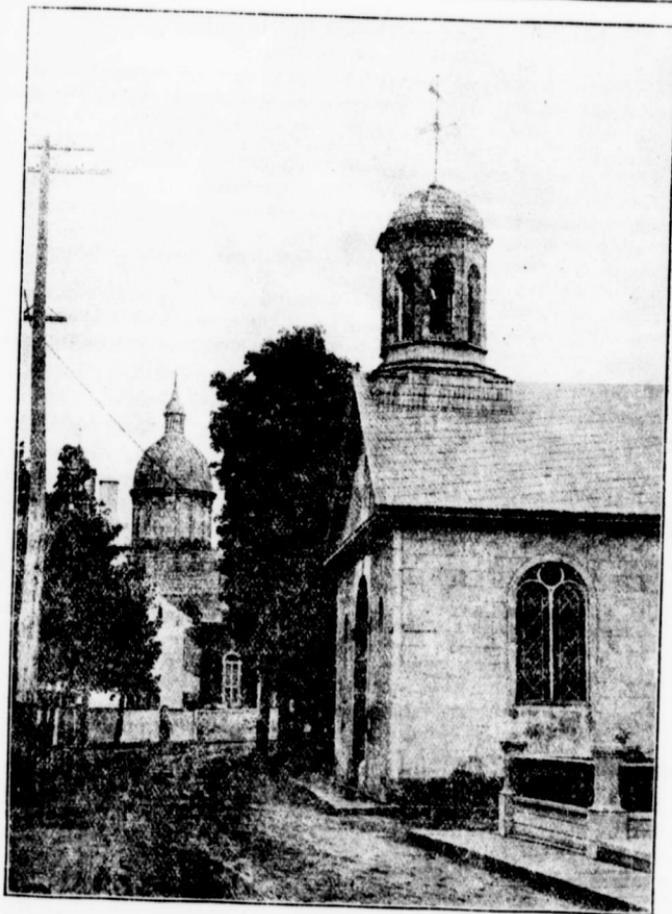


L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



Ancienne Eglise des Récollets aux Trois-Rivières

(Voir notice au verso)

Ancienne Eglise des Récollets aux Trois-Rivières

Cette église fut bâtie en 1754 et demeura la propriété des Récollets jusqu'en 1813, alors que mourut à Montréal le Père Louis Demers, le dernier de son ordre au Canada. Depuis 1823, cette antique église est affectée au culte protestant, le gouverneur général, le comte Dalhousie, l'ayant concédée au ministre anglican des Trois-Rivières, sans se soucier des autorités catholiques, véritables propriétaires de la vieille église depuis l'extinction de l'ordre des Récollets au Canada.

C'est sous cette église, suivant le R. P. Odoric, O. F. M., que reposent encore les restes mortels du célèbre Frère Didace, de sainte mémoire.

Leçon de choses sur le culte

Un jour, une grande dame, qui posait pour libre-penseuse, discourait avec Brucker, le célèbre romancier, sur des sujets religieux; ne pouvant plus rien répondre à son interlocuteur, elle finit par lui dire: "Eh bien! soit, monsieur Brucker, je conviens qu'il y a du bon dans le dogme et dans la morale catholiques; mais le culte! mais ces pratiques extérieures! comme c'est mesquin! Avouez qu'il serait bien mieux de s'en passer. La religion y gagnerait beaucoup".

Brucker qui, jusque-là, s'était montré envers son interlocutrice de la plus exquise courtoisie, se lève, comme poussé par un ressort, lui posa la main sur l'épaule et lui dit:

—Ah! ma grosse dondon, que tu as d'esprit!

—Monsieur, fit la dame indignée, en reculant de trois pas, pour qui me prenez-vous? Vous ignorez donc les premiers principes de la politesse?

—Madame, lui répondit Brucker, pardonnez-moi de n'avoir pas compris que vous exigiez pour vous un culte *extérieur* qui vous paraissait tout à l'heure de si peu d'importance, le culte *intérieur* n'étant autre chose que les formes de la politesse et du respect que nous devons rendre à Dieu.

Le ménage à Saint-Cyr

Mme de Maintenon avait fait de la maison de Saint-Cyr une famille, un ménage. Les grandes demoiselles habillaient, peignaient, nettoyaient les petites. Chacun avait sa tâche marquée, à l'infirmerie, à la lingerie, au dortoir, au réfectoire; on faisait les lits, on frottait, on époussetait; les plus jeunes étaient employées à éplucher les fleurs pour les sirops, à ramasser les fruits, à préparer les légumes. Pendant les premières heures de la matinée surtout, la maison était une véritable ruelle.

Agir et travailler, travailler des bras énergiquement, était l'obligation commune. Et il y eût fait beau voir que l'on ne se refusât à aucune besogne, qu'on se plaignît du froid, de la fumée, du vent, de la poussière, des puanteurs, qu'on fit la grimace pour une fenêtre ou pour une porte mal close, qu'on demandât d'apporter ce que l'on pouvait prendre soi-même; Mme de Maintenon était là peut-être dans la chambre voisine, toute prête à noter les négligences et à gourmander les lâchetés.

Cette activité domestique devait être considérée comme un honneur, bien loin de paraître une peine; elle en triomphait; elle aurait voulu qu'on vît tout Saint-Cyr le balai à la main. Même dans les travaux de couture, elle distinguait ceux qui sont utiles de ceux qui ne sont que de pur agrément. Ses conseils à cet égard méritent une mention particulière. L'occupation manuelle était un des grands moyens d'éducation de Saint-Cyr. Mme de Maintenon s'en servait pour faire et les enfants au repos et au silence, pour empêcher leur esprit de se dissiper et de s'égarer. Elle le connaissait pas de meilleure sauvegarde contre les dangers de l'oisiveté.

PEDAGOGIE**RAPPORT DU SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

POUR L'ANNÉE 1913-14

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—(Suite) (1)

L'AGRICULTURE A L'ÉCOLE

Le département de l'Instruction publique s'est efforcé, depuis plusieurs années, de favoriser l'enseignement agricole dans les écoles rurales. C'est ainsi que les étudiants des écoles normales ont eu l'avantage d'entendre chaque année des spécialistes en agriculture leur donner des conférences sur cette branche spéciale de l'enseignement primaire. De même, dans les congrès d'instituteurs et de commissaires d'écoles, je me suis fait un devoir de démontrer combien il importe de donner aux élèves des notions élémentaires d'horticulture et de développer dans leur jeune intelligence l'amour de l'agriculture.

La loi adoptée, en 1913, par le parlement fédéral pour favoriser le développement de l'instruction agricole dans les provinces de la Confédération devra accélérer ce mouvement. On sait que le gouvernement d'Ottawa a fait voter à cette fin une somme de \$10,000,000 à répartir entre les provinces, dans l'espace de dix ans, en proportion de leur population, l'emploi de cette subvention étant déterminé par un accord entre le Ministère fédéral et les Gouvernements provinciaux. C'est ainsi que la province de Québec doit recevoir pour sa part, en 1914, la somme de \$159,733.32. Cette subvention, ajoutée au montant que la Législature de Québec vote annuellement dans le même but, fait prévoir d'heureux résultats.

Pour mettre à profit cette action commune des deux gouvernements, le Conseil s'est occupé spécialement de la diffusion de l'enseignement agricole dans les écoles paroissiales. En septembre 1913, le Comité catholique nomma un comité spécial pour étudier les moyens les plus pratiques à prendre et les modifications qu'il serait utile de faire aux programmes des écoles normales et des écoles primaires en vue du but à atteindre. Ce comité spécial, composé de l'honorable M. Delâge, président de l'Assemblée Législative, de Monseigneur Baril, de Monseigneur Ross, de M. Charles Chapais, agronome d'expérience, et du Surintendant, exprima dans son rapport le vœu de voir les auteurs qui s'occupent de la rédaction des livres

(1) Voir *l'Enseignement Primaire* de février 1915.

de classe pour les écoles primaires préparer leurs ouvrages de manière à ce que la note dominante y soit la note agricole pour ce qui est des écoles de la campagne. Il jugea l'œuvre des jardins scolaires comme chose très pratique et recommanda, comme très utile, l'introduction dans les écoles de tableaux muraux concernant les choses de l'agriculture.

Le Comité catholique adopta le rapport et représenta au gouvernement combien il serait utile de faire donner des cours de vacances sur l'agriculture aux inspecteurs d'écoles et de favoriser l'œuvre des jardins scolaires en aidant aux municipalités rurales à agrandir les emplacements d'écoles pour y faire de l'horticulture pratique.

Je suis heureux de signaler le fait que l'honorable M. Caron, ministre de l'Agriculture, a bien voulu offrir à plusieurs inspecteurs d'école de suivre, en janvier dernier, à l'Institut agricole d'Oka, un cours abrégé d'agriculture. Quatre d'entr'eux acceptèrent cette offre généreuse et allèrent passer douze jours à l'école. Durant les vacances de l'été, plusieurs autres de ces fonctionnaires ont eu le même avantage.

M. l'inspecteur Marquis, l'un de ceux qui ont suivi ce cours d'Oka, dit dans son rapport: "J'ai la conviction intime que les connaissances acquises pendant ces quelques jours se refléteront sur les écoles du district de ces inspecteurs et dans leur entourage immédiat, pour ceux qui demeurent à la campagne".

En effet, au point de vue agricole, il peut en résulter d'heureuses conséquences. Il serait même à désirer que le plus grand nombre des inspecteurs d'écoles, dans l'intention d'être plus à même de régler dans leur district d'inspection les difficultés scolaires qui peuvent surgir et, en général, de rendre plus de services à la classe agricole, fixassent leur résidence à la campagne; ils y vivraient plus à l'air, eux et leur famille, et pourraient exercer dans leur paroisse une influence bienfaisante.

Poursuivant cet examen sommaire des développements de l'agriculture, je dois mentionner la convention interprovinciale qui eut lieu à Ottawa, au mois de mars dernier. On y avait invité les ministres de l'Agriculture, les ministres ou surintendants de l'Instruction publique de chacune des provinces et les principaux des écoles d'agriculture. Je crus opportun de m'y faire représenter par M. Lionel Bergeron, assistant-secrétaire de mon département. A ce congrès, il fut question naturellement de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires et de l'enseignement agricole technique. Le rapport de M. Bergeron constate que le Dr James, chargé par le cabinet fédéral de voir à l'administration des subsides aux provinces, recommanda à chacune de ces dernières, qu'il y ait une entente entre le ministre ou le surintendant de l'Instruction publique et le ministre provincial de l'Agriculture en vue d'obtenir les résultats les meilleurs de cette organisation de l'enseignement agricole.

Je disais, dans un précédent rapport à la Législature, que l'école rurale devrait être comme une classe préparatoire à l'entrée des enfants de culti-

vateurs dans les écoles d'agriculture. Je crois que l'on ferait bien de mettre à l'étude la question de savoir si, là où l'état de choses le permettrait, il ne serait pas possible de subventionner quelques écoles pour leur permettre de posséder un jardin de démonstration sous la surveillance d'agronomes de district, ou une ferme conduite par un cultivateur intelligent qui suivrait les directions du professeur d'agriculture. On pourrait ensuite favoriser les meilleurs élèves, après examen satisfaisants, et, à titre de récompense, les gratifier d'une bourse aux écoles d'agriculture provinciales.

Un essai que j'ai déjà signalé et qui paraît réussir a été tenté par l'intelligente et zélée commission scolaire de Saint-Casimir de Portneuf. Elle a chargé les instituteurs qu'elle emploie, les Frères de l'Instruction Chrétienne, dont la compétence en matière agricole est reconnue, d'introduire l'enseignement pratique de l'agriculture à l'académie de l'endroit, et elle s'est assurée la coopération active de M. J.-C. Magnan, agronome pour le district d'agronomie de Portneuf et Champlain et qui réside à Saint-Casimir même.

On organisa dans ce village, l'automne dernier, une exposition scolaire agricole, une des premières du genre dans la province et à laquelle près de 300 enfants prirent part en y apportant quantité de légumes et 75 pièces de travaux domestiques exécutés par les jeunes filles du couvent de l'endroit.

Cette exposition scolaire, quelque modeste qu'elle puisse paraître, n'a pu manquer de jeter dans l'intelligence des élèves une semence qui portera de bons fruits. Ce qui se fait à Saint-Casimir peut s'accomplir en d'autres localités et avec les mêmes bons résultats.

Une autre exposition scolaire a été tenue à Shawville où le représentant du Collège Macdonald fait un travail fructueux en faveur des enfants des écoles des cantons de Clarendon et de Bristol. On a beaucoup admiré, dit M. l'inspecteur Honeyman, les objets exposés par les enfants.

L'organisation dans les écoles de la campagne de l'enseignement agricole, sur une base judicieuse et pratique, mérite assurément la plus sérieuse considération.

DISTRICTS D'INSPECTION

L'utilité des inspecteurs d'écoles n'est plus mise en doute. Ces fonctionnaires renseignent le département de l'Instruction publique sur les lacunes qu'ils remarquent au cours de leur inspection des écoles, sur les négligences apportées dans la mise en pratique du programme d'études, sur l'emploi de méthodes défectueuses, en un mot sur l'observance de la loi et des règlements du conseil de l'Instruction publique.

Afin que l'inspection puisse se faire sans précipitation et d'une manière efficace, il est nécessaire que le nombre des inspecteurs augmente en proportion de l'accroissement de la population et de l'établissement des nouvelles écoles dans les régions de colonisation.

C'est ainsi qu'une nouvelle division des districts d'inspection catholiques serait actuellement nécessaire. Le dernier remaniement de ces districts date de 10 ans. Depuis, la population a notablement augmenté de même que le nombre des écoles. Voici l'augmentation que je constate de 1904 à 1912-13.

	1904	1912-13
Nombre des écoles catholiques.....	5,350	5,920
Municipalités scolaires.....	1,132	1,255
Arrondissements scolaires.....	5,074	5,587
Nombre des élèves catholiques.....	263,099	362,934

On voit par cette statistique combien s'est accrue la somme de travail imposée aux inspecteurs.

Lors du remaniement de 1904, on fixa approximativement à 150 le nombre des écoles qu'un inspecteur aurait à visiter, et les règlements n'exigeaient qu'une visite d'inspection par année. Aujourd'hui, ils prescrivent deux visites annuelles et le travail des inspecteurs se trouve par conséquent doublé.

Dans certaines parties de la province, comme dans les régions de Pontiac, du Témiscamingue, de la Baie-des-Chaleurs et autres, les inspecteurs ont quelquefois de grandes distances à parcourir pour se rendre d'une école à l'autre, et cela par des chemins impraticables. Et même pour ce qui est du district d'inspection qui comprend le comté de Pontiac et une partie de celui d'Ottawa, l'inspecteur écrit que le territoire qu'il a à desservir est trop étendu pour lui permettre de faire deux visites annuelles.

Dans la région de Témiscouata, M. l'inspecteur Nansot à 197 écoles sous contrôle et 9 écoles indépendantes, soit 206 écoles à visiter.

Le district d'inspection de Montréal, renferme 56 municipalités, 109 écoles sous contrôle comprenant 1,505 classes.

Le Comité catholique a déjà demandé la nomination de trois nouveaux inspecteurs pour le Témiscamingue, Témiscouata et Montréal, et il faudrait sans doute en ajouter quelques autres pour que l'inspection officielle ait toute son efficacité.—(à suivre).

BOUCHER DE LABRUÈRE,
Surintendant.

Aux Instituteurs et aux Institutrices

Nous attirons l'attention des instituteurs et des institutrices sur l'avis que nous donnons aux secrétaires-trésoriers dans la dernière page de la présente livraison. Nous invitons les commissions scolaires, chaque fois qu'il y a plus d'un maître ou d'une maîtresse dans une école, à abonner tout le personnel enseignant de la municipalité. Ainsi, chaque instituteur et chaque institutrice recevrait *L'Enseignement Primaire*.

Importance de l'école primaire

DISCOURS PRONONCÉ A MONTRÉAL, PAR M. C.-J. MAGNAN, INSPECTEUR GÉNÉRAL, À L'OCCASION DU CONGRÈS DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES DE LA RÉGION, LE 31 JANVIER, 1915.

M. le Président,

Monseigneur, (1)

Mesdames et Messieurs.

C'est avec plaisir que j'ai accepté l'aimable invitation qui m'a été faite de traiter devant vous le sujet indiqué au programme: "Importance de l'école primaire". Nul auditoire ne me semble mieux préparé que celui à qui j'ai l'honneur de m'adresser en ce moment pour entendre parler de nouveau du rôle de l'école primaire, de sa mission sociale, en un mot de son importance.

D'ailleurs, la conférence de M. le surintendant de l'Instruction publique vous a déjà démontré que l'école est une grande chose au point de vue national et religieux, j'ajouterai au point de vue économique, puisque ceux—vous, MM. les commissaires,—qui ont mission de par la loi, au nom des pères de famille, d'organiser et de diriger les écoles dans la localité, sont placés au-dessus de tous les autres officiers municipaux.

MISSION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Ces écoles, messieurs, que vous avez à créer, organiser et diriger ont pour mission l'"Éducation complète" de l'enfant. Elles ne sauraient se contenter d'instruire, c'est-à-dire d'orner l'intelligence, car elles doivent surtout former le cœur et la volonté; elles doivent aussi s'intéresser à la santé des élèves et à leur culture physique.

L'Éducation, c'est le but de l'école, c'est le tout. En effet, d'après Monseigneur Dupanloup, "l'Éducation doit former l'homme dans l'enfant: faire de l'enfant un homme; l'instituer dans la vie homme fait." (2)

Comme l'école est le prolongement de la famille, tout le problème de l'éducation l'intéresse: Éducation physique, éducation intellectuelle, éducation morale ou disciplinaire, éducation religieuse.

Car celle-ci n'est pas la moindre, bien que je la nomme la dernière. Au contraire, elle résume toutes les autres, elle doit les pénétrer, elle les domine. "C'est la religion seule qui fait de l'Éducation tout entière, une école de respect" (3). Écoutons cet aveu arraché à l'éminent philosophe protestant, Guizot: "Le Catholicisme est la plus grande, la plus sainte école de respect qu'ait jamais vue le monde".

(1) Sa Grandeur Monseigneur Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal.

(2) De l'Éducation", Dupanloup, p. 137.

(3) Monseigneur Dupanloup.

On le voit, le rôle dévolu à l'école primaire est noble, beau, grand, mais aussi difficile. N'embrasse-t-il pas, en effet, étant donné l'objet de l'éducation, "le développement progressif et harmonique des facultés physiques, intellectuelles, morales et religieuses?"(1) Et cette tâche, l'école doit l'accomplir de concert avec les parents des élèves, suppléant au besoin à l'insuffisance de préparation des premiers, qui, parfois, entravent l'œuvre de la bonne éducation par leur négligence ou leurs mauvais exemples.

LE RÔLE DE L'INSTITUTEUR

Ah! le rôle de l'école primaire comme il est important! La tâche de l'instituteur comme elle est sublime, mais aussi difficile! Écoutez, Messieurs, ce que l'un des plus grands éducateurs belges de notre temps dit de "la mission de l'instituteur":

"L'instituteur a pour mission de donner à ses élèves l'éducation physique, intellectuelle et morale—d'en faire des enfants robustes, instruits et bien élevés, de fidèles chrétiens et de bons citoyens, car il est le délégué de la famille, de l'Église et de l'État.

"L'élève se confie au maître, corps et âme. Il lui demande la santé et les forces corporelles, les lumières de la raison, la vertu, ornement du cœur, afin qu'il puisse jouir ici-bas d'une certaine félicité, en attendant le bonheur éternel.

"La famille demande à l'instituteur de lui former des enfants robustes, sages et vertueux, qui feront plus tard sa prospérité et sa joie.

"L'Église remet à l'éducateur ce qu'elle a de plus cher, les âmes de ses enfants qu'elle a rendues, par le baptême, héritières du ciel. En lui conférant le droit d'enseigner les éléments de la religion, elle lui impose charge d'âmes et le devoir de veiller sur l'enfance.

"L'État lui confie ses futurs citoyens pour qu'il en fasse de bons patriotes".(2)

La mission de l'instituteur en est donc une toute de dévouement et d'apostolat. Elle exige de ceux qui veulent la remplir les plus hautes qualités intellectuelles, morales et professionnelles. On ne saurait donc choisir avec trop de soin les instituteurs et les institutrices à qui les écoles primaires sont confiées, car il n'est pas de question plus importante pour une nation et pour une société entière que celle de l'éducation des enfants. L'Éducation d'une génération réagit forcément sur l'éducation des générations suivantes.

Et l'importance de l'école primaire grandit encore de ce fait que de nos jours la plupart des familles laissent à l'école, du moins dans la plus large mesure, le soin de l'éducation des enfants. Dans les villes, cette

(1) *Directoire scolaire*, chanoine Barès, p. 64.

(2) Haustrate et Lebeau, *Cours de Pédagogie*, p. 14.

tendance est plus marquée; dans bien des cas, c'est le pensionnat qui enlève l'enfant à la famille dix mois durant; dans d'autres, et ils sont fréquents, on ajoute aux cinq ou six heures réglementaires de classe l'étude du matin et celle du soir. D'une façon ou d'une autre, l'enfant vit en dehors de la famille les trois quarts du temps, et, hélas! l'autre quart est partagé entre la rue et le foyer paternel.

LA TÂCHE NATIONALE DE L'ÉCOLE PAR L'ÉDUCATION

En acceptant ainsi de suppléer aux parents dans la tâche de l'éducation, l'école assume donc une grande responsabilité. Si elle est bien organisée, bien dirigée, ce qu'elle doit être, en un mot, elle remplit alors une tâche vraiment nationale, en se chargeant d'élever les générations qui lui sont confiées. Je dis *élever*, car dans les conditions où nos écoles se trouvent, elles doivent non seulement apprendre à leurs élèves à lire, écrire et à compter; les initier aux connaissances nécessaires dans la vie, mais les instruire de leurs devoirs religieux et faire l'éducation de leur caractère. Il faut le reconnaître, l'école est généralement plus favorable que la maison paternelle à l'éducation du caractère, grâce à la discipline qui substitue dans la première une loi fixe et immuable à la direction incertaine, inégale et parfois contradictoire de la seconde. Tout dans l'école concourt à l'éducation et au redressement du caractère; le contact des élèves entre eux, la présence, les leçons et surtout les exemples du maître, les prières, les devoirs, les lectures, les chants, les jeux, les punitions, les récompenses, toute la trame enfin de la vie scolaire.

De cette éducation du caractère naîtra comme naturellement la politesse et les bienséances chrétiennes qui font le charme des bonnes familles et des sociétés policées. "Les manières polies donnent cours au mérite et le rendent agréable, et il faudrait avoir de bien éminentes qualités pour se soutenir sans la politesse", a dit La Bruyère. La politesse s'acquiert bien plus par l'exemple que par le précepte. Cette remarque de Joubert est bien juste: "Les enfants ont plus besoin de modèles que de critiques". C'est pourquoi tout ce que dit et fait le maître en classe doit être l'expression d'un idéal sous une forme concrète, idéal soit de beauté, soit de vertu, soit de vérité.

C'est donc tout le problème de l'éducation morale, éclairée et renforcée par l'éducation religieuse, qui se joue à l'école primaire.

DE L'INSTRUCTION.—QUALITÉS PROFESSIONNELLES DES MAÎTRES

Mais cette éducation morale elle-même ne saurait se passer de l'éducation intellectuelle, c'est-à-dire de l'"instruction". Ici nous touchons à la mise en opération du programme d'études, qui exige du maître des connaissances pédagogiques variées, claires et complètes. Le difficile à

l'école primaire c'est d'éveiller d'abord les facultés de l'enfant avant de songer à meubler l'esprit de connaissances et de mettre à sa portée les notions qu'il doit acquérir. C'est une erreur de croire qu'"enseignement primaire" veut dire simplement : apprendre aux enfants à lire, écrire et calculer, et leur mettre dans la tête quelques notions acquises à la hâte par des procédés mécaniques, c'est-à-dire en faisant apprendre des pages par cœur; ou encore en exerçant à l'orthographe, en donnant dictée sur dictée non expliquée et en enseignant l'arithmétique à l'aide de séries de problèmes du même genre, non raisonnés. Non, les éducateurs de notre temps ont compris cette vérité d'un ancien : "L'enfant n'est point un vase qu'il faille emplir, mais un foyer qu'il faut chauffer".

Le temps est passé où le maniement du martinet était la plus importante et la plus active fonction du maître. "Vous avez, disait-on autrefois gâché une page d'écriture? Tendez la main: voici un coup sur la paume. Vous êtes obstinément bavard et turbulent? Tendez la main, mais en joignant les doigts (c'était un degré dans la punition): voici un coup sur la pointe des doigts. Vous troublez toute la classe? Voici le dictionnaire: prenez-le, allez vous mettre à genoux et portez le livre à bras levé".

C'était chose facile d'assurer ainsi la discipline, mais avec quel résultat! Les enfants craignaient le maître sans l'aimer; ils lui obéissaient extérieurement sans pour cela plier leur volonté. C'est par son âme qu'on mène les âmes et non avec le fouet. Il faut que l'écolier trouve dans le maître non seulement l'homme qui enseigne mais l'homme qui s'intéresse à son cœur.

Et de son côté, le bon maître voit dans ses élèves non un troupeau qu'il peut conduire par la force et la crainte, mais une société dont les individus doivent être amenés à faire le bien et à éviter le mal librement, consciemment. A cette fin, le maître doit observer ses élèves afin d'adapter au tempérament de chacun ses directions et son enseignement. Par ce procédé, on habitue l'élève à juger et à raisonner. Le jugement importe dans la vie, Messieurs. On peut dire que juger est la grande occupation de la vie; à chaque instant, nous avons besoin de nous former une opinion pour diriger notre conduite. La réussite de nos affaires et le bonheur ici-bas, dépend, en somme, après Dieu, de l'exactitude de nos jugements. Car il ne suffit pas toujours de vouloir être un homme de bien et de progrès, il faut aussi savoir quelle est la voie la plus directe et la plus sûre pour le devenir. Vous l'avez sans doute constaté, Messieurs, l'instruction, la culture de l'esprit ne sont pas toujours des indices d'un jugement sain et sûr. La culture du jugement est donc pour l'individu plus importante même que celle de l'esprit, car, c'est Laroche foucauld qui le dit, "on peut être un sot avec de l'esprit, on ne l'est jamais avec du jugement".

DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE.—HYGIÈNE

L'éducation intellectuelle, morale et religieuse ne constitue pas toute la tâche de l'école. Restent la culture physique et le soin de la santé. L'éduca-

tion physique peut et doit se donner à l'école par l'enseignement pédagogique de la gymnastique, sans préoccupation de sport violent ou de militarisme. Quant à la conservation de la santé, on y pourvoit en faisant connaître et en observant en classe les règles les plus sages de l'hygiène. A ce propos, c'est le temps de dire que l'enseignement anti-alcoolique fait partie intégrale du programme d'hygiène.

LE LENDEMAIN DE L'ÉCOLE

Vous le voyez, Messieurs, la tâche de l'école est considérable et la situation d'instituteur pleine de responsabilité. Mais ce n'est pas tout. Le véritable éducateur doit regarder au-delà des murs de sa classe pour jeter un regard sur le monde, la vie, la nature, la patrie dont l'enfant sera l'un des acteurs. C'est pourquoi l'école primaire doit enseigner toute chose en vue du lendemain de l'école. Les élèves doivent en sortir armés pour la vie et préparés sinon à gagner immédiatement leur vie honorablement, mais au moins en mesure de s'orienter soit vers les écoles spéciales, techniques, commerciales, agricoles, normales, ou vers le collège classique.

Mais quelle que soit la vocation de l'élève, il devrait sortir de l'école primaire avec une piété solide et éclairée; une conscience droite, un jugement sain, un goût cultivé, ayant en son cœur l'amour de tout ce qui est beau, bon, vrai et emportant bien gravé au meilleur de l'âme des sentiments élevés de justice et de charité.

Catholique convaincu et patriote ardent, il sera fier de sa foi et de sa race, et bien déterminé à vivre dans le monde digne de l'une et de l'autre.

DU CHOIX DES MAÎTRES

Mais pour que l'école primaire, soit ce que nous venons de la définir, il faut la confier à des maîtres et à des maîtresses compétentes.

Messieurs, je dois ici vous féliciter pour avoir fait des efforts sérieux pour vous assurer les services de bons maîtres. Vous avez confié les 653 classes qui sont sous votre contrôle dans les 25 commissions scolaires que renferment votre association à 581 Frères ou Sœurs (266 Frères et 315 Sœurs) et à 64 institutrices ou instituteurs, exactement 45 institutrices et 19 instituteurs.

Quelques points faibles à signaler: parmi les institutrices laïques, 11 n'ont qu'un diplôme élémentaire et 4 n'ont pas de diplôme; et parmi les instituteurs laïques, 3 n'ont qu'un diplôme élémentaire, et 3 autres n'ont aucun diplôme. Le nombre moyen d'élèves par classe, 42, est trop élevé: cette moyenne indique que plusieurs classes renferment 50, 60 élèves et même plus. Proportionnellement au nombre total, le nombre des élèves qui atteignent les cours intermédiaire et supérieure n'est pas assez élevé.

Une excellente initiative de votre part, MM. les commissaires, c'est d'avoir nommé un visiteur pour vos écoles. Et le choix que vous avez fait de M. l'abbé Dupuis est des plus heureux. Le rôle du visiteur est des plus importants, et les commissions scolaires, mieux renseignées, peuvent encourager, corriger, réformer, en connaissance de cause.

LA TACHE DES COMMISSAIRES

Voilà bien la tâche de l'école primaire, mais la vôtre, MM. les commissaires, quelle est-elle ?

M. le Surintendant, il y a un instant, avec beaucoup de clarté, vous a rappelé vos devoirs vis-à-vis de l'école primaire. Je ne reviendrai pas sur ce sujet si bien traité par la plus haute autorité scolaire dans la province. Néanmoins, permettez-moi d'attirer votre attention sur certains points.

Tout d'abord, augmentez le nombre des classes chaque fois que dans une école il y a plus de 40 élèves, en moyenne par maître. L'encombrement des classes est la principale cause du peu d'avancement des élèves.

Confiez les tout petits, dans des classes distinctes, à des maîtresses compétentes; la classe des débutants est la plus difficile à faire.

Faites-vous un devoir de recruter le meilleur personnel enseignant possible et de payer généreusement les maîtres et les maîtresses (religieux ou laïques). Certaines commissions scolaires de la ville de Montréal et des environs payent encore quelques institutrices \$150 à \$200 et quelques instituteurs \$350 et \$450; c'est trop peu pour attirer dans la carrière de l'enseignement des personnes réellement qualifiées et dignes en tout point de la confiance des parents. Dans cette même région, on ne paye parfois que \$200 ou \$250 aux Frères ou Sœurs comme traitement. Ce n'est pas généreux, si l'on considère que chacune de nos communautés religieuses pourvoit, à ses frais, à la formation du personnel enseignant congréganiste.

Exigez des instituteurs et des institutrices laïques au moins un diplôme modèle et offrez-leur un traitement généreux qui les retiendra longtemps dans la carrière de l'enseignement. Soyez vraiment sympathique au personnel enseignant.

Intéressez-vous au succès des élèves en les encourageant, les stimulant par des concours, des prix, des distinctions méritées. Mettez au concours, sous la direction de votre dévoué visiteur, des "bourses" qui faciliteront l'accès aux écoles spéciales ou professionnelles.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

Au point de vue de l'administration financière des commissions scolaires, vous devez agir, MM. les commissaires, comme agissent les directeurs consciencieux et prudents d'une grande maison de commerce.

Vous devez surveiller l'administration du budget et vous mettre au courant de la situation financière de la municipalité; voir à ce que les taxes

soient perçues en temps convenable, afin d'éviter des emprunts qui serviront à payer les dépenses ordinaires ou les intérêts d'emprunts précédents; ce serait une injustice pour ceux qui payent leurs taxes scolaires à la date réglementaire; préparer, au début de chaque année, le budget de l'année scolaire à suivre; jamais emprunter au-delà de tant pour cent de la valeur scolaire à suivre; s'assurer de la possibilité d'emprunter avant de faire faire des plans pour constructions nouvelles; créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette, quand possible; payer à date les intérêts et honorer à leur échéance les coupons des débetures vendues; en négligeant ce grave devoir, une commission scolaire amoindrit son crédit et se met dans la nécessité de payer à la banque un intérêt supplémentaire.

Messieurs, voulez-vous conserver à vos municipalités scolaires leur autonomie? surveillez-en scrupuleusement l'administration financière. Une seule commission scolaire mal administrée peut compromettre le crédit de ses voisines.

Je dois rendre, d'ailleurs, hommage à maintes commissions scolaires de Montréal pour leur prudence, leur vigilance et leur habileté dans la gestion dans les affaires scolaires de la municipalité.

UN CHIFFRE ÉLOQUENT.—PRÉPARONS L'AVENIR

Messieurs, un chiffre éloquent m'a frappé en parcourant le rapport annuel de votre dévoué visiteur général, M. l'abbé Dupuis. 27,772 élèves fréquentent les écoles des 25 commissions scolaires qui composent votre association.

28,000! Messieurs, c'est une armée de conscrits qui se préparent sous votre direction à affronter demain les combats de la vie.

28,000! c'est la population d'une ville qui sera, au point de vue moral et social, ce que l'école l'aura faite.

28,000! demain citoyens ou mères de famille—quel appoint au point de vue national si ce bataillon a été discipliné par la religion et animé d'un fier patriotisme.

28,000! quel facteur fécond pour la race canadienne-française, si cette belle et vigoureuse jeunesse apprend à l'école la valeur et le prix de la Foi catholique et s'y pénètre du génie français, reliquaire merveilleux du bon goût, enveloppe élégante du beau et source des plus nobles sentiments.

Ainsi formée, la génération de demain commencera à descendre le cours du temps, consciemment et fièrement décidée à rester pure de tout alliage à travers les flots d'étrangers que l'immigration jettera sur nos bords, comme les eaux pures et azurées que les sources du Saint-Laurent versent dans son lit savent se rendre à la mer sans se mêler aux différents courants que de nombreux tributaires apportent au grand fleuve.

28,000! quelle valeur économique, si, dès l'école primaire, les petits garçons ont contracté l'habitude de l'économie par la caisse d'épargne

scolaire et formé le vœu bien arrêté de se créer une carrière par l'étude, l'application, la sobriété et le travail, soit dans les métiers lucratifs, l'industrie, l'agriculture ou le commerce; quelle valeur économique enfin, si les petites filles, dès l'école primaire ou le couvent, ont appris l'art des arts pour la femme, celui de bien tenir une maison; d'être non seulement l'ornement et la joie de la famille—ce qui importe—mais aussi la providence prévoyante du foyer, la sage et douce conseillère de chacun.

Messieurs, l'importance de l'école primaire vous dit l'importance de vos fonctions. Votre bienveillante attention et votre accueil sympathique me prouvent que vous comprenez l'une et l'autre.

Pedagogic organisation of schools (1)

(SCHOOL REGULATIONS OF THE CATHOLIC COMMITTEE)

III. TIME-TABLE.—No time-table is given with this Course of Study, because of the impossibility of preparing one suitable for all the schools of the Province. Each teacher shall prepare one, for his own school, which he shall submit to the inspector. After approval, the time-table shall be posted up, where it may be easily seen in the classrooms.

It shall be drawn up in keeping with the following requirements:

All the subjects of the Course shall have a place in it, with the days and hours assigned to each.

The time allotted to each subject shall be in proportion to its importance, either absolute or relative. For instance, writing and reading in elementary course shall take up more time than in the model course; by degree they should be partially superseded by written exercises. The study of the mother tongue is absolutely necessary in all the classes, and its importance is equal in all; but the same rule does not hold with respect to a second language. The time given to a second tongue may vary with the needs of the pupils. Arithmetic should be taught in all schools, but the course in mathematics may vary in extent and in degree, according as it is intended for a country or for a commercial school. The same rule will hold with respect to agriculture. The course in this branch will be more thorough, and will, in consequence require more time in agricultural districts than in commercial centres. Drawing, while remaining substantially the same, will occupy a more or less important place in the programme of daily exercises, according to the varying requirements of different localities and of different schools. Finally, in a general way, the amount of time allotted to the subject, may, in many cases, vary with the sex of the pupils. It is

(1) See *L'Enseignement Primaire* of February 1915.

evident that the needs of these two classes of pupils, boys and girls, are not exactly the same.

While all these considerations should be taken into account in preparing a time-table, it is essential that the adaptations be made without any substantial alteration of the Course as a whole, or modification of the subjects, for, in all schools of the same degree, the general standard should be the same. All that is required is simply to interpret the Course, and to follow it with discernment; no one is authorized to change it.

In a good time-table lessons and exercises are assigned in keeping with the grade of the school and the age of the children. The exercises of the Elementary Course should be shorter than those of the Model, and those of the Model shorter than those of the Academy. Nevertheless, under pretext or relieving pupils from too long and too arduous an effort, the time should not be divided into periods so short as to keep the classes in an almost continual state of change, thus preventing any serious application to study. With the younger pupils of the elementary course, exercises should not be of more than twenty minutes duration, while the older ones, except in a few rare instances, they should not exceed half an hour. The average and ordinary duration of exercises in the model course is half an hour. The exercises in the academy course should not generally last more than an hour.

Naturally, the most important subjects and those which require the greatest effort of attention should be placed, in preference, at the beginning of the class; such are exercises in grammar, arithmetic and composition. It is also necessary to dispose the exercises in a hygienic manner and in such a way as to prevent monotony: an easy exercise after a difficult one, a written exercise after an oral lesson, an exercise with pupils standing after one with pupils at their seats.

With the double object in view of releasing the mind and preventing fatigue, the time table divides the forenoon and afternoon sessions each into two parts, separated by a short recess, or by movement exercises and singing. Each part is itself divided into several lessons, and each lesson or exercise into two parts:—the oral lesson, properly so called, then questions to test the effect produced, or exercises in which knowledge acquired during the lesson is applied;—the written exercise and the correction of same.

A time-table in which every subject, of the whole course of study, has a certain period assigned to it each day, is an impossibility unless the time is divided up into such minute portions as to render null all progress: thus certain branches will appear on it only two or three times a week: writing and reading in the upper classes, history, other than that of Canada, drawing, etc.

Finally, in preparing the time-table, recapitulations and especially weekly and monthly competitions must be provided for. To these exer-

cises should be assigned the amount of time which, in every well-organized school, their importance demands.

Hygiène

DE L'IMPORTANCE D'UNE BONNE VENTILATION

Pour mieux démontrer à nos lecteurs les bienfaits d'une bonne ventilation nous allons leur citer quelques faits qui ne manqueront pas de les instruire.

La Compagnie d'assurance sur la vie "Germania", de New-York, avait en 1910, quatre-vingts commis à son bureau-chef. Jusqu'à cette date, il n'y avait pas de système pratique de ventilation dans l'établissement, et, jusqu'à cette époque aussi, il y avait une absence moyenne constante de dix pour cent des employés pour cause de maladies. Depuis lors, un excellent système de ventilation a été établi, et les absences pour cause d'indispositions sont tombées à zéro.

Le vice-président de la "Manhattan Trust Co.", déclare que, grâce à un bon système de ventilation dans les bureaux, il a pu réduire le nombre des employés de sept pour cent, malgré l'augmentation des affaires, et que le travail est mieux fait que jamais.

Les rapports de la "United States pension Bureau" démontrent que lorsque les bureaux de cette grande corporation étaient situés dans des édifices mal éclairés et mal ventilés, 18,736 jours étaient perdus, en moyenne, chaque année à cause de la maladie des employés; depuis que les bureaux ont été établis dans des quartiers bien éclairés et bien ventilés, le chiffre est tombé à 4,115, malgré l'augmentation du personnel.

Le principal de la "Normal School" de la Rue Grant, à Cincinnati, déclare que, durant les dix dernières années avant 1904, 17 pour cent des élèves et des professeurs étaient retenus à la maison à cause d'indispositions diverses. En 1904, on a installé la "High School" en dehors des districts congestionnés, en plein champ, sur le versant sud-ouest d'une colline. Les locaux sont admirablement éclairés, aérés et ventilés.

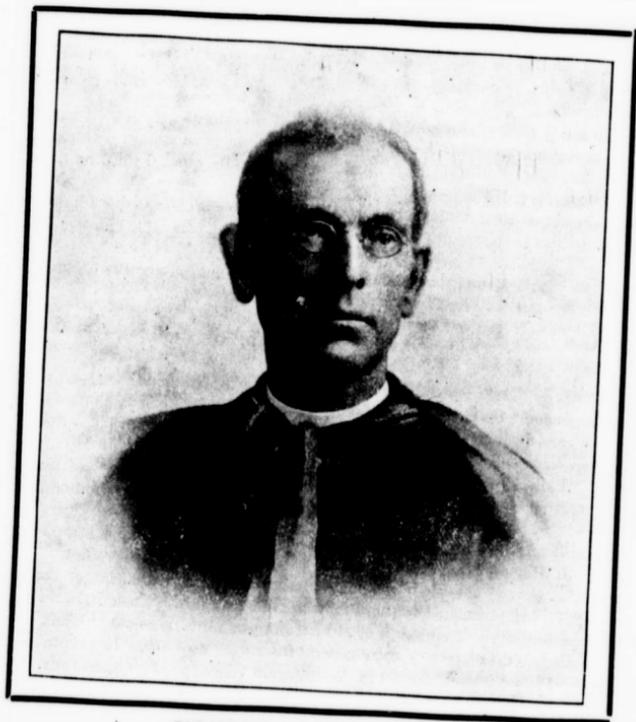
Eh bien ! depuis cette date, septembre 1904, pas un seul des élèves, et aucun des professeurs n'a été forcé de s'absenter par la maladie.

Tout ce monde est heureux, de bonne humeur et les résultats obtenus par les élèves sont infiniment meilleurs depuis cette date remarquable dans les annales de l'institution.

Nous invitons nos institutrices à bien étudier ces quelques faits.

J.-G. PARADIS, M. D.

gén
Mon
de p
je n'
cons
Mon
dirig
mett
vant
sa vic
ment
2



MONSEIGNEUR H. BARIL

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE, VICAIRE GÉNÉRAL ET PRINCIPAL DE L'ÉCOLE NORMALE DES
TROIS-RIVIÈRES, DÉCÉDÉ LE MERCREDI 17 FÉVRIER 1915, A L'ÂGE DE 67 ANS.

C'est avec la plus vive émotion que j'ai appris la mort de Monseigneur Baril, Vicaire général, chapelain des Dames Ursulines et Principal de l'École normale des Trois-Rivières. Avec Monseigneur Baril disparaît un saint prêtre, un théologien aussi savant que modeste, un éducateur de premier ordre. Il fut aussi l'ami des pauvres et le conseiller sympathique des jeunes. Jamais je n'oublierai la charitable bonté dont je fus l'objet de sa part, en 1887-1888, alors que les circonstances me firent journalistes, à l'âge de vingt ans, dans la cité trifluvienne.

Le Bien Public, publié aux Trois-Rivières, a dit judicieusement au lendemain de la mort de Monseigneur Baril:

"Monseigneur Baril laisse dans l'esprit de tous ceux qui l'ont connu:—les élèves qu'il a dirigés, les jeunes prêtres qu'il a formés, les diocésains avec lesquels ses multiples fonctions le mettaient en rapport,—le souvenir ému de ce que sait être un prêtre selon le cœur de Dieu. Savant théologien, professeur distingué, Monseigneur Baril était l'humilité même, et la sévérité de sa vie n'avait d'égale que son exquise douceur pour tous.

"Le vénéré prélat meurt à l'âge de soixante-sept ans après une existence de labeur, de dévouement et de sacrifice; nous pouvons vraiment dire de lui qu'il a vécu sa foi; il a cru fortement, et il

a conformé toute sa vie à cette croyance. Ce prêtre homme de bien emporte aujourd'hui dans la tombe les regrets et l'admiration de tous ceux qu'il a instruits, édifiés ou consolés.

"Né à Ste-Geneviève de Batiscan le 9 octobre 1847, ordonné prêtre à Champlain le 17 décembre 1871, Monseigneur Baril, après avoir à différentes reprises occupé au Séminaire des Trois-Rivières, les charges de professeur de dogme, directeur des séminaristes, directeur des élèves, supérieur, préfet des études, devenant Vicaire général du diocèse en 1899, Chanoine titulaire, Protonotaire apostolique en 1907. Deux fois administrateur du diocèse en l'absence de Sa Grandeur Monseigneur Cloutier, Monseigneur Baril recevait en cette qualité Son Eminence le Cardinal Vanutelli, en septembre 1910.

"Nommé Principal de l'École normale, Monseigneur Baril occupait déjà depuis 1900 la charge d'aumônier des Ursulines des Trois-Rivières; c'est à ce poste que l'illustre défunt vient de mourir."

Nous offrons nos respectueuses sympathies à Sa Grandeur Monseigneur Cloutier, aux Dames Ursulines et au personnel de l'École normale des Trois-Rivières.

LES FUNÉRAILLES DE MONSEIGNEUR BARIL

Les funérailles de Monseigneur Baril ont eut lieu à la Cathédrale des Trois-Rivières, au milieu d'un nombreux concours de fidèles. Au chœur, avaient pris place Nos Seigneurs les archevêques Bruchési et Roy; nos Seigneurs les évêques Cloutier, Brunault, Forbes; Mgr F.-X. Ross, V.G. et Principal de l'École normale de Rimouski; Monseigneur Guertin, V. G. de Saint-Hyacinthe; MM. les Chanoines du Chapitre des Trois-Rivières, MM. les Principaux des Écoles normales Laval, Jacques-Cartier, Nicolet, Saint-Hyacinthe, Joliette; plusieurs Prélats et grand nombre de membre du clergé.

M. J.-N. Miller, Secrétaire du département de l'Instruction publique, représentait le Surintendant; M. C.-J. Mignan, Inspecteur général, assistait aussi aux funérailles.

Le service fut chanté par M. le chanoine Caron; curé de Yamachiche, et l'oraison funèbre prononcée par S. G. Monseigneur Cloutier. Le vénérable évêque des Trois-Rivières a retracé avec éloquence et émotion la vie si édifiante et si bien remplie de Monseigneur Baril.

Les restes mortels du regretté Vicaire général furent déposés dans la crypte de la chapelle des Ursulines des Trois-Rivières, dont il fut le chapelain vénéré pendant quinze ans.

DOCUMENTS OFFICIELS

COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE FÉVRIER 1915

Séance du 3 février 1915.

(Avant-midi)

PRÉSENTS: M. le Surintendant de l'Instruction publique, président; Sir Horace Archambault, administrateur de la Province; Monseigneur l'archevêque de Montréal; Messieurs les évêques de Valleyfield, de Chicoutimi, de Sherbrooke, des Trois-Rivières, de Nicolet, de Joliette, de Mont-Laurier; M. l'abbé Sylvio Corbeil, représentant Monseigneur l'archevêque d'Ottawa; M. l'abbé Lionel Lindsay, représentant Monseigneur l'évêque de Pembroke; Monseigneur F.-X. Ross, représentant Monseigneur l'évêque de Rimouski; Monseigneur H. Têtu, représentant Monseigneur l'évêque de St-Hyacinthe; M. l'abbé J. McMillan, représentant Monseigneur l'évêque de Charlottetown; l'honorable Thomas Chapais, l'honorable Dr J.-J. Guerin, l'honorable juge J.-E. Robidoux, l'honorable Cyrille Delâge, l'honorable Hector Champagne, M. Mathias Tellier, M. Jules-Ed. Prévost, M. John Ahern, M. M.-A. Fortier, Monseigneur Th.-G. Rouleau, M. Nap. Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Lecture de lettres de Monseigneur l'archevêque d'Ottawa, de Monseigneur P.-T. Ryan, auxiliaire de l'évêque de Pembroke, de Monseigneur l'évêque de Rimouski, de Monseigneur l'évêque de Charlottetown, déléguant respectivement M. l'abbé Sylvio Corbeil, M. l'abbé Lionel Lindsay, Monseigneur F.-X. Ross, Monseigneur H. Têtu et M. l'abbé J. McMillan, pour les représenter à la présente session de ce comité.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe présente le rapport qui suit :

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DES LIVRES CLASSIQUES

Séance du 2 février 1915.

PRÉSENTS: Monseigneur Emard, président, Monseigneur Brunault, Monseigneur Forbes, l'honorable Dr Guerin, l'honorable juge Robidoux, l'honorable Hector Champagne, M. John Ahern, M. Nap. Brisebois et M. J.-N. Miller, secrétaire.

M. Ahern propose, appuyé par Monseigneur Forbes, que Monseigneur Emard soit nommé président du sous-comité chargé de l'examen des ouvrages classiques, en remplacement de Monseigneur Blais, démissionnaire.—Adopté.

Le sous-comité a examiné les ouvrages suivants qui lui ont été soumis :

- 1.—"La Normalienne en philosophie", par l'abbé S. Corbeil. Recommandée pour les élèves du cours académique des Écoles normales et pour les aspirantes au brevet d'académie du Bureau d'examineurs.
- 2.—"Histoire de France des écoles primaires—Cours élémentaire", par C.-S. Viator.—Recommandée.
- 3.—"Histoire de France des écoles primaires—Cours moyen", par C.-S. Viator.—Non recommandée.
- 4.—"The Ontario Public School Speller (Revised Edition)".—Non recommandé.
- 5.—"La classe en anglais—Année préparatoire (à l'usage exclusif du maître)", par les Frères de l'Instruction chrétienne.—Recommandée.
- 6.—"La classe en anglais—Cours élémentaire, 3e et 4e années", par les mêmes.—Recommandée.
- 7.—"Cours élémentaire de langue française, pour les 3e et 4e années", par les mêmes.—Recommandé.
- 8.—"Cours préparatoire de langue française, 2e année", par les mêmes.—Recommandé.
- 9.—"Exercices de première année (lecture-écriture, orthographe, grammaire, calcul)", par les mêmes.—Recommandés, pourvu que le prix de ce livre ne dépasse pas 10 cents.
- 10.—"Exercices de calcul—Cours élémentaire, 2e année", par les mêmes.—Recommandés.
- 11.—"Série de tableaux de lecture" (16 tableaux, 32 feuilles), par les mêmes.—Non recommandée.
- 12.—"Série de tableaux de lecture-écriture" (4 tableaux, 8 feuilles), par les mêmes.—Non recommandée.
- 13.—"English Accentuation (Abridged)—Speller and Reader", 2nd Edition, par le R. P. T. Barré, C.S.C.—Recommandé pour l'usage du maître.

(Signé) † JOSEPH-MÉDARD,

Evêque de Valleyfield,

Président.

Ce rapport est approuvé.

LE COMITÉ PREND COMMUNICATION DU RAPPORT SUIVANT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE L'ÉTUDE
DE LA QUESTION DE L'INSPECTION MÉDICALE DES ÉCOLES:

"Votre sous-comité, nommé à la séance du 14 mai 1913, a eu l'honneur, au mois de septembre suivant, de vous soumettre un premier rapport par lequel il se déclarait favorable au principe de l'inspection médicale des écoles, sous la direction du Conseil de l'Instruction publique.

"Ce rapport a été reçu et le principe de l'inspection médicale des écoles a été approuvé; puis, sur proposition de l'honorable Dr Guerin, appuyé par M. le juge Martineau, vous avez donné instruction à votre sous-comité de siéger de nouveau et de préparer un projet d'amendements à la loi et aux règlements scolaires, afin d'établir l'inspection médicale dans les écoles de la Province.

"Pour se conformer à ces instructions, votre sous-comité s'est réuni à l'archevêché de Montréal, le 26 de novembre dernier.

"Étaient présents: Monseigneur l'archevêque de Montréal, président, Monseigneur l'évêque de Valleyfield, l'honorable Dr Guerin, l'honorable M. de La Bruère et M. J.-N. Miller, secrétaire.

"M. le Dr J.-A. Baudouin, de Lachine, ayant été invité à assister à cette réunion, était aussi présent.

"Après étude et discussion, votre sous-comité a résolu de soumettre à votre considération le projet d'amendements qui suit à la loi et aux règlements scolaires:

"PROJET D'AMENDEMENTS A LA LOI SCOLAIRE:

"La section III du chapitre deuxième est amendée en lui ajoutant un paragraphe 4e, comme suit:

"4.—Le Conseil de l'Instruction publique est autorisé à donner aux commissions scolaires, "chaque fois qu'il le jugera à propos, les instructions nécessaires pour leur permettre de pourvoir, "à sa satisfaction, à l'inspection médicale de leurs élèves et de leurs écoles".

"La section IV du chapitre troisième est amendée en lui ajoutant un paragraphe 18e ainsi conçu:

"§ 18.—Des devoirs des commissaires et des syndics relativement à l'inspection médicale des "élèves et des écoles.

"Les commissaires et les syndics d'écoles sont autorisés à pourvoir à l'inspection médicale "de leurs élèves, sous la direction du Conseil de l'Instruction publique, et à faire les dépenses "occasionnées par cette inspection.

"Deux ou plusieurs commissions scolaires pourront s'unir pour réaliser cette inspection, "après en avoir obtenu l'autorisation du Surintendant."

"PROJET D'AMENDEMENTS AUX RÈGLEMENTS SCOLAIRES

"Le chapitre II est amendé en lui ajoutant une cinquième section ainsi conçue:

"Section 5

"Règlements concernant l'inspection médicale des élèves et des écoles.

"1.—L'inspection médicale se fera dans les maisons d'école, et les instituteurs devront donner "toutes les facilités possibles pour aider à telle inspection.

"2.—L'inspection pourra se faire durant les heures de classe, mais on verra à ce qu'elle nuis "le moins possible au travail des classes.

"3.—Les officiers chargés de l'inspection exerceront tout le tact voulu pour ne pas incommoder "les professeurs et apporteront toute leur attention, dans l'exercice de leurs fonctions, à respecter "les circonstances particulières de chaque école.

"4.—Chaque officier, attaché au service de l'inspection médicale, fera un rapport annuel qu'il "adressera à la commission scolaire dont il relève; et le secrétaire de la commission scolaire trans-

"mettra une copie de ce rapport au département de l'Instruction publique avec son rapport annuel."

(Signé) † PAUL,

Archevêque de Montréal,

Président.

Ce rapport est approuvé unanimement.

Il est proposé par Monseigneur Rouleau, appuyé par Monseigneur Têtu, et résolu: "Que M. Joseph Jobin, professeur à Ste-Geneviève-de-Batiscan, soit recommandé comme professeur ordinaire à l'École normale Laval, au salaire initial de \$1,200 par année, en remplacement de M. Léopold-S. Langlois, nommé inspecteur d'écoles."

Il est donné lecture du document qui suit:

EXTRAIT DES MINUTES D'UNE ASSEMBLÉE DE LA CORPORATION DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES DE MONTRÉAL, TENUE À MONTRÉAL, AU LIEU ORDINAIRE DES SÉANCES, LE 31 MAI 1914, À 2½ HEURES APRÈS-MIDI

"Soumis par le président un projet contenant les conditions d'affiliation de l'École des Hautes Études Commerciales avec l'Université Laval, qui se lit comme suit:

"Considérant que l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal a été constituée en corporation par la loi 7 Edouard VII, chapitre 23, sanctionnée le 24 mars 1907, amendée par le chapitre 30 sanctionné le 25 avril 1908 et ses sous-amendements chapitre 27 sanctionné le 19 février 1914:

"Considérant qu'il est avantageux d'établir des liens plus étroits entre l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal et l'Université Laval, tant à cause des diplômes accordés à ses élèves que pour favoriser la distribution des cours et rendre plus intimes les relations entre les élèves des différentes universités;

"Après entente avec les autorités de l'Université Laval et le consentement mutuel, avons résolu d'affilier l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal à l'Université Laval, aux conditions suivantes, le tout sujet à confirmation par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil:

"1. Le Vice-Recteur de l'Université Laval aura droit d'assister à toutes les assemblées de la Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal avec voix consultative;

"2. Les règlements de même que la nomination du directeur et des professeurs seront ratifiés par le Vice-Chancelier de l'Université Laval, à Montréal;

"3. Rien de contenu dans le présent contrat n'aura pour effet d'affecter les pouvoirs, droits et privilèges ou obligations de la Corporation de l'École en vertu de la loi la constituant en corporation.

"Il est proposé et unanimement résolu:

"Que ce projet soit approuvé et que le président et le secrétaire-trésorier soient autorisés à faire toutes les démarches et à signer tous documents, écrits, etc., pour donner effet à la présente résolution.

"Je, soussigné, certifie par les présentes que ce qui précède est la copie d'une résolution adoptée à une séance de la Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, tenue à Montréal, le 13 mai 1914."

"Et j'ai signé

(Signé) HONORÉ MERCIER."

La résolution suivante est alors adoptée, sur proposition de Monseigneur l'archevêque de Montréal, appuyé par l'honorable Sir Horace Archambault:

"Attendu que, par la loi 4 Geo. V, ch. 27, il est loisible à la corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, d'affilier son école à l'Université Laval à Montréal aux conditions déterminées entre elle et les administrateurs de cette Université, et que l'arrangement

"concernant cette affiliation ne peut entrer en vigueur que sur la recommandation de chacun des "deux comités du Conseil de l'Instruction publique;

"Ce comité, après avoir pris communication de l'arrangement précité, l'approuve et recommande l'affiliation de la dite Ecole des Hautes Études Commerciales à l'Université Laval, à "Montréal".

La prise en considération de l'avis de motion de M. Jules-Ed. Prévozt concernant les "cours de vacances" à faire donner aux institutrices par les inspecteurs d'écoles ou autres personnes compétentes, est remise à la prochaine réunion.

Après lecture d'une lettre du révérend Père Daly, curé de la paroisse de Sainte-Anne-de-Montréal, au sujet des écoles maternelles, il est résolu, sur proposition de M. le Surintendant: "Qu'un "sous-comité composé de Monseigneur l'archevêque de Montréal, de l'honorable Dr Guérin, "du révérend Père G. Daly, de M. C.-J. Magnan et de M. J.-N. Perrault, directeur des écoles "de Montréal, soit nommé pour rédiger un programme d'enseignement pour les écoles mater- "nelles, lequel fera rapport à ce Comité".

Le Comité approuve la proposition suivante qui lui est soumise par M. le Surintendant:

"Vu la résolution suivante que le Comité catholique a adoptée à sa session du 10 mai 1910:

"Ce Comité, désireux d'encourager l'enseignement ménager dans les écoles de filles de la "Province, permet l'application du projet de programme préparé à cet effet, selon les circon- "stances et les besoins divers des écoles des villes et des campagnes, remettant à plus tard, après "expérience faite, de prendre une décision définitive touchant le dit enseignement ménager;

"Considérant que le dit programme a été mis à exécution dans plusieurs écoles de la Province "et que l'expérience a démontré qu'il y a lieu de le modifier quelque peu, de manière à ce qu'il "se lise comme suit:

"En conséquence, il est résolu que, dans les écoles où l'on donne l'enseignement ménager, on "devra suivre le programme d'études des écoles primaires pour ce qui concerne l'enseignement "classique, et le programme ci-après pour ce qui concerne les matières spéciales à l'enseignement "ménager."

Programme de l'enseignement ménager, combiné avec le programme d'études des écoles primaires:

ENSEIGNEMENT MÉNAGER

Dans les écoles où l'on donne l'enseignement ménager, on devra suivre le programme d'études des écoles primaires pour ce qui concerne l'enseignement classique, et le programme ci-après pour ce qui concerne les matières spéciales à l'enseignement ménager.

NOTES EXPLICATIVES

Le premier soin de la maîtresse d'enseignement ménager doit être de procéder avec méthode. Ce point de départ est d'une importance telle que le succès du travail de la maîtresse dépend de l'étude approfondie qu'elle en aura faite. Elle doit suivre une marche *rationnelle*, employer des moyens *efficaces*; autrement, les élèves ne rencontreront que des difficultés, apprendront peu et resteront incapables d'augmenter plus tard leur instruction par leurs propres efforts.

L'enseignement ménager doit être en rapport avec le degré du développement intellectuel des élèves; il sera *raisonné* et non *superficiel*. La maîtresse fera bien voir la question pour qu'elle soit saisie par l'intelligence; elle s'exprimera d'une manière *claire* et *précise*, avec l'assurance d'une personne qui sait *parfaitement* ce qu'elle veut dire; elle donnera le plus de *pratique* possible, pourvu qu'elle soit *raisonnée*. Enfin elle fera répéter, répéter encore les exercices jusqu'à ce qu'elle ait obtenu une réponse complète aux questions posées, pour voir si elle a été bien comprise.

L'enseignement ménager doit être plus que tout autre *intuitif*, tendant surtout à développer l'esprit d'observation. Il doit être *concentrique*, c'est-à-dire gradué, développé progressivement sur des bases scientifiques et rationnelles, de plus en plus étendues, de manière que le programme de la 8e année soit l'épanouissement du programme de la 1ère année.

Le travail personnel est un grand moyen de succès; il faut le provoquer chez les élèves par des devoirs, par le développement des plans du tableau, etc. Jamais les élèves n'oublieront ce qu'elles croiront avoir trouvé toutes seules.

L'enseignement ménager doit être donné par cours, leçons ou conférences, avec résumé oral ou écrit par les élèves. Dans ces résumés, la maîtresse exigera un langage correct, ou une rédaction soignée. Les cours, s'ils sont théoriques, peuvent être donnés collectivement; s'ils sont pratiques, on répartira les élèves par groupe n'excédant pas douze.

En général, les leçons pourront être théoriques et pratiques à la fois: il faut exciter la curiosité des élèves et la piquer au vif par des expériences.

Les maîtresses d'enseignement ménager feront l'application du programme de manière à répondre aux besoins des localités.

Il faut remarquer que les travaux à exécuter par les élèves doivent être faits sous forme d'étude et non pour diminuer le service de la maison; que le but de l'École Ménagère est d'inculquer aux jeunes filles le goût de ces mêmes travaux domestiques, de leur en inspirer l'estime et l'amour, de rendre leur éducation aussi complète que possible. Elles seront ainsi préparées à remplir les obligations morales, sociales, matérielles qui les attendent dans la vie.

QUELQUES NOTES RELATIVES À L'ART CULINAIRE ET À LA TENUE DE LA MAISON.—Le programme central de l'enseignement ménager doit être la cuisine ou science de l'alimentation et la tenue de la maison appuyée sur la science de l'hygiène.

En ce qui concerne la cuisine qu'il y a lieu de pratiquer, ce doit être une cuisine simple, rationnelle et peu coûteuse. De sages idées d'ordre et d'économie présideront à cet enseignement.

Les maîtresses appelleront l'attention des élèves sur le nom, la nature, la quantité et le prix des substances alimentaires employées, sur le mode de préparation de chaque plat, la durée de la cuisson, le prix de revient de l'ensemble du repas et de chaque plat. Dans la préparation du menu d'un repas, quelques élèves seront appliquées au potage, d'autres à la viande, d'autres enfin au dessert; dans une leçon subséquente, on alternera de manière que toutes les élèves passent à la confection de chaque plat. De plus, les élèves doivent avoir un "carnet de notes" où elles consignent le sommaire des leçons et des conseils donnés, ainsi que le détail d'exécution des travaux pratiques accomplis.

L'enseignement de l'hygiène laisse le chemin largement ouvert à l'esprit d'initiative et d'initiative de la maîtresse, ce qui permet à celle-ci d'adapter son enseignement au niveau moyen de ses élèves, niveau variable suivant les endroits et les années du cours. Plus que dans toute autre branche, l'enseignement de l'hygiène doit être pratique. Les leçons seront plutôt une causerie qu'un cours; de cette manière la maîtresse pourra donner plus facilement ses conseils. Les mêmes faits journaliers fournissent maintes occasions d'enseignement des préceptes d'hygiène; ces mêmes faits se répétant, permettent à la maîtresse de revenir sur ce qui a été dit dans les leçons théoriques, en les développant graduellement ou en les reprenant sous une autre forme.

PROGRAMME

IÈRE ANNÉE

- | | |
|-----------------------------|--|
| Hygiène | Conseils pratiques sur la tenue du corps, le mouvement, les habits, les aliments — Inspection de propreté. |
| Tenue de la maison | Formation des jeunes élèves à des habitudes d'ordre, de propreté et d'économie. Soins de leur personne, de leurs vêtements, de leurs livres, de leurs pupitres, de leurs jouets. |
| Travaux manuels. | Pliage et découpage du papier; nœuds, boucles, chaînes sur fuseau, tressage sur cordes. |
| Agriculture et Horticulture | Leçons préparatoires.—Attirer l'attention des enfants sur les plantes, les fleurs, les fruits cultivés dans les différentes espèces de jardin.—Observation du sol. |

2ÈME ANNÉE

- Hygiène.** Conseils pratiques sur la tenue du corps, le mouvement, les habits, les aliments. — Inspection de propreté.
- Tenue de la maison.** Formation des jeunes élèves à des habitudes d'ordre, de propreté et d'économie. Soins de leur personne, de leurs vêtements, de leurs livres, de leurs pupitres, de leurs jouets.
- Travaux manuels.** Programme de la première année. — Tricot d'une bande ou jarrettière (deux aiguilles) préparé par la maîtresse. — Travail du canevas.
- Agriculture et Horticulture.** Leçons préparatoires. — Attirer l'attention des enfants sur les plantes, les fleurs, les fruits cultivés dans les différentes espèces de jardin. — Observation du sol.

3ÈME ANNÉE

- Hygiène.** Programme des deux années précédentes avec plus de développements. — Respiration, exercice, repos, sommeil, chaleur, froid, air, aération, ventilation.
- Tenue de la maison.** Notions théoriques et pratiques. — Le balayage, l'époussetage. — Manière de faire le lit. — Arrangement de la chambre à coucher. — Chaque chose à sa place et une place pour chaque chose.
- Coupe et confection.** Éléments de la couture. — Confection d'un morceau facile: mouchoirs, sac à chaussures, sac à peignes, taies d'oreillers. — Racommodage: reprise simple. — Tricot: montage glissé, montage tricoté; tricot de bas: étude de ses proportions relatives; montage et tricot. — Dentelle simple au crochet.
- Horticulture.** Notions sommaires sur les végétaux: principaux organes des plantes. Dénommer dans une série de visites au jardin les plantes potagères, les fruits, les fleurs, les mauvaises herbes; donner des détails intéressants.

4ÈME ANNÉE

- Hygiène.** Programme de la troisième année avec développements. — Les aliments, les légumes, les céréales, le lait et les œufs.
- Tenue de la maison.** Le balayage et l'époussetage. — Nettoyage des vitres, des portes, des boiseries peintes. — Lavage de la vaisselle, des ustensiles de cuisine. — Éclairage: la lampe, son entretien.
- Blanchissage et repassage.** Notions théoriques et pratiques: comment traiter le linge à blanchir. — Matériel d'une lessive; substance à employer. — Considérations générales sur le repassage; humectage; pliage.
- Coupe et confection.** Coupe: tracé du corsage d'enfant; modifications. — Couture: application des différents points aux coutures. — Confection d'objets de lingerie: tablier de ménage, gilet marin. — Racommodage: reprise simple, ravaudage des bas. — Tricot: mitaine, fichu, etc.
- Horticulture.** Premières notions de culture potagère. — Associer les élèves dans la mesure du possible à des travaux faciles tels que le sarclage, l'éclaircissage. — Étude élémentaire des différents sols.
- Art culinaire.** Explication des ustensiles et des objets culinaires. Termes de cuisine. — Nécessité de l'ordre, de la propreté dans la cuisine au double point de vue hygiénique et économique. — Quelques démonstrations pratiques en rapport avec le lait, les œufs et les légumes. — Infusions. — Calcul du prix de revient de certaines denrées.

Laiterie
Aviculture
Apiculture.

Donner l'enseignement sous forme de leçons de choses.

5ÈME ANNÉE

Hygiène.

L'habitation; ses conditions générales.—Les aliments: les viandes et les poissons.

Tenue de la maison.

Entretien des ustensiles de cuisine en fer battu, en étain, en fer blanc, en cuivre.— Mobilier de la cuisine, de la chambre à coucher, de la salle à manger, du salon; nettoyage.—Entretien des meubles en bois blanc, en bois verni et en bois poli.— Entretien de la cave et du grenier.—Manière de préparer et d'entretenir le feu.— La lampe: son entretien.—Éclairage au gaz.

Blanchissage et repassage.

Blanchissage: trempage, essorage, lavage, ébullition, mise au bleu, empesage, rangement des cuves.—Repassage du linge blanc simple et double.

Coupe et confection.

Coupe: prise des mesures; tracés de la chemise, du pantalon, de la robe de nuit; modifications de la robe de nuit. Couture du biais, pose du liséré; fronces; la boutonnière de lingerie et de confection.—Pièces d'application: peignoir, tablier de ménage, cache-corset.—Raccommodage; pièces dans les étoffes à dessin; reprise d'un aecroc; travail de ravandage et de remmaillage des bas.—Tricot à l'aiguille: bas, camisole, jupes, châle, pantoufles.

Agriculture et Horticulture.

Définition de l'agriculture, son but, son utilité, ses bienfaits.—Étude plus détaillée du sol; composition d'une terre franche.—Disposition générale du jardin potager. Distribution du terrain à mettre en jardin potager.—Modes de culture.—Outils du jardinier.

Notions sommaires sur les travaux agricoles et horticoles du printemps, de l'été et de l'automne.—Exercices d'application suivant les saisons.

Art culinaire

Quelques règles relatives à l'art culinaire.—Légumes: leur préparation et leur conservation.—Bouillon: méthodes usitées; avantages respectifs.—Pot-au-feu; choix des viandes, grillades.

Exercices pratiques: préparation et lavage des légumes avant la cuisson.—Préparation du bouillon et du pot-au-feu et de la grillade.—Calcul du prix de revient des denrées les plus usuelles.

Laiterie,
Aviculture
Apiculture.

Donner l'enseignement sous forme de leçons de choses.

6ÈME ANNÉE

Hygiène.

Revision des deux années précédentes.—Alimentation: l'eau, les boissons, l'alcool, ses ravages au point de vue intellectuel et moral.—Maladies épidémiques, infectieuses et contagieuses.

Tenue de la maison

Ouvrage d'entretien à faire chaque semaine, chaque mois et chaque année.—Cirage d'un parquet.—Soins généraux à donner à l'habitation.—Le chauffage.—Appareils et entretien; avantages et inconvénients.—Éclairage: modes et entretien, qualités.

Blanchissage et repassage.

Lavage des tissus imprimés: satinettes, toiles grises, etc; lavage des lainages, flanelles, cachemires, mérinos, couvertures et tapis de laine; tordage et séchage.—Empesage: amidon cru ou amidon cuit.—Repassage des lainages et du linge empesé.

Coupe et confection.

Coupe: prises des mesures; modifications du corsage, manche genre tailleur, manche de fantaisie.—Couture, étude des différents genres de couture, en usage dans la confection.—Étude de la machine.—Confection des objets désignés au

- programme de coupe.—Raccornodage: pose des pièces rabattues, surjetées, à fils coulés; reprises sur étoffes de laine et sur tissus légers; ravauilage, remaillage des bas.—Tricots de fantaisie.—Broderie: principaux points.—Utilisation du vieux linge et des vieux vêtements.
- Agriculture et Horticulture.** Étude plus approfondie du sol et du sous-sol.—Assainissement du sol; amendements et engrais; notions très simples sur les engrais les plus employés.—Travail des terres au point de vue agricole et horticole.—Assolement ou rotation.—Les céréales: les semailles des céréales; soins à leur donner.—Plantes sarclées et plantes fourragères.—Exercices d'application suivant les saisons.
- Art culinaire.** Soupes et potages.—Valeur alimentaire des légumes, du lait, des œufs et du poisson.—Cuisson des viandes; modes de cuisson. Viande de boucherie, viande de charcuterie; étude du bœuf.—Études des pâtes et des farines.—Préparations culinaires.—Exercices pratiques selon les données du cours théorique.
- Médecine domestique.** Les termes les plus usuels en médecine.—Les tisanes.—Règles générales sur l'administration des remèdes.—Aliments diététique.—Brevages propres aux malades.
- Laiterie, Aviculture, Apiculture.** Donner l'enseignement sous forme de leçons de choses.

7ÈME ANNÉE

- Hygiène.** Revision avec de plus amples développements.—Notions d'anatomie et de physiologie; digestion, respiration et circulation.
- Tenue de la maison.** Revision générale au moyen d'exercices d'application.
- Blanchissage et repassage.** Entretien du linge et des vêtements, des gants, des chaussures et des fourrures, etc., etc.—Détachage et dégraissage: boue, encre, rouille, vin, fruits, graisse, huile.
- Coupe et confection.** Coupe: tracé du corsage et de la jupe; modification de ces patrons suivant le modèle à suivre.—Essayage et étude des conformations; matinées, robes de chambre, jaquettes.—Couture: étude des différents genres de couture en usage dans la confection du corsage et de la jupe; usage de la machine à coudre. Raccornodage: rapiécetage des vêtements; le raccord des fleurs et reprises perdues dans le drap.—Utilisation du vieux linge et des vieux vêtements.—Tricots de fantaisie à l'aiguille et au crochet.—Broderie anglaise et française; application des points du canevass sur objets de lingerie.
- Agriculture et Horticulture.** Étude plus approfondie des engrais.—Ennemis du cultivateur, ses auxiliaires.—Hygiène des animaux domestiques.—Notions sur les prairies naturelles ou permanentes; prairies artificielles ou temporaires.—Jardinages: notions pratiques sur la culture spéciale des principaux légumes.—Porte-graines.—Récolte et conservation des principaux légumes.—Notions d'arboriculture.—Exercices d'application suivant les saisons.
- Art culinaire.** Soupes, potages et purées.—Étude du bœuf, du veau et du mouton.—Viande de charcuterie: le porc.—Graisses et fritures.—Les sauces: règles pour les réussir.—Les poissons: principaux modes de cuisson et de préparation.—Entremets et desserts.—Pâtes et farines.—Préparations culinaires et exercices pratiques selon les données du cours théorique.
- Médecine domestique.** Mesures à prendre contre les maladies contagieuses et épidémiques.—Remèdes les plus usuels.—Principaux toniques solides.—Les plantes médicinales, dangereuses, narcotiques.—Premiers soins à donner en l'absence du médecin.—Petites misères et petits maux; leurs remèdes.—Aliments et préparations diététiques.

- Laiterie.** Laiterie: définition et aménagement.—Éléments principaux du lait.—Microbes de l'acide lactique.—Soins généraux à donner au lait.—Production et variation dans la qualité du lait.
- Aviculture.** Importance de l'aviculture.—Disposition générale de la basse-cour.—Installation d'un poulailler.—Alimentation de la poule libre, de la poule parquée.—Hygiène des volailles.
- Apiculture.** Installation d'un rucher.—Organisation des colonies d'abeilles: de la reine, des ouvrières, des mâles.—Métamorphoses des abeilles: larves et nymphes.—La ponte et le couvain.—Cueillette du pollen.—Hygiène de la ruche.
- Science du ménage.** Économie domestique: définition, nécessité.—Qualités indispensables à la bonne ménagère.—Défauts à éviter. La journée de la bonne ménagère.—Principaux devoirs d'une maîtresse de maison à la ville et à la campagne.—Les domestiques.—Comptabilité du ménage.
- Science de l'éducation.** Importance de l'éducation.—Différence entre l'éducation et l'instruction.—Grandeur morale de l'enfant.—Devoirs des parents et de ceux qui ont charge d'enfants.—Base de l'éducation physique et morale de l'enfant.

SÈME ANNÉE

- Hygiène.** Hygiène scolaire.—Hygiène de la vie sédentaire, des professions manuelles.—Température: courants atmosphériques, variations annuelles de la température, variations diurnes.—Influence de l'humidité.
- Tenue de la maison.** Revision générale au moyen d'exercices d'application.
- Blanchissage et repassage.** Revision des années précédentes au moyen d'exercices d'application.
- Coupe et confection.** Récapitulation des programmes précédents; dessins des patrons; prise des mesures.—Dessins de figurines; costume complet, blouses de fantaisie, modifications.—Raccommodage: reprise dans le nappage, dans le drap et dans le tulle.—Tricot uni et de fantaisie à l'aiguille ou au crochet.—Étude de la broderie anglaise et française, peinture à l'aiguille.
- Agriculture et Horticulture.** Revision.—Composition du sol.—Traits caractéristiques des différents sols.—Amendements et engrais.—Culture spéciale des principaux légumes utiles, des principaux arbres et arbrisseaux de la Province.—Multiplication naturelle et artificielle des arbres fruitiers.—De la plantation des arbres.—De quelques plantes d'ornementation.
- Art culinaire.** Revision du programme des années précédentes.—Étude plus complète des soupes et potages, des viandes de boucherie et de charcuterie, du poisson.—De la volaille; modes de cuisson; préparation.—Pâtes et farines.—Cuisson des fruits.—Bonbons de ménage.—Boissons aromatiques.
Préparation culinaire et exercices pratiques selon les données du cours théorique.
- Médecine domestique.** Devoirs de la garde-malade.—Soins des malades.—Composition d'une petite pharmacie de famille.—Aliments et préparations diététiques.
- Laiterie.** Revision.—Conditions nécessaires pour obtenir un bon beurre.—Écrémage; différents systèmes.—Soins généraux de la crème.—Exercices pratiques de la fabrication du beurre.—Conservation du beurre.—Entretien des ustensiles et des linges servant à la manipulation du beurre.

- Aviculture.** Revision.—Les meilleures races de poules recommandées dans la Province.—Ponte.—Incubation naturelle.—Alimentation des poussins.—Principales maladies des poules.—Moyens préventifs.—Remèdes.
- Apiculture.** Essaimage: ses causes, ses inconvénients.—Essaimage naturel et artificiel.—Moyens préventifs.—Récolte du miel et de la cire.—Soins à donner aux abeilles, à l'automne et au printemps.—Conditions d'un bon hivernement.
- Science du ménage.** Comment administrer et augmenter le revenu de la famille.—Épargne et économie.—Le paiement au comptant.—Ses avantages.—Le crédit.—Les fuites du ménage.—Ruines causées par l'alcool.—Rôle de la femme dans la lutte antialcoolique.—Influence de la femme dans la famille et dans la société.
- Science de l'éducation.** Notions de psychologie.—Les facultés de l'âme.—Leur influence dans l'éducation.—Grands moyens d'éducation.—De l'éducation intellectuelle.—De l'éducation religieuse.—La jeune fille au foyer, dans la société.—Choix de ses relations.—Influence bonne ou mauvaise qu'elle peut subir ou exercer.

Séance du 3 février 1915.
(Après-midi)

PRÉSENTS: M. le Surintendant de l'Instruction publique, président; Monseigneur l'archevêque de Montréal; Messieurs les évêques de Chicoutimi, de Sherbrooke, des Trois-Rivières, de Nicolet, de Joliette, de Mont-Laurier; M. l'abbé Sylvio Corbeil, représentant Monseigneur l'archevêque d'Ottawa; Monseigneur F.-X. Ross, représentant Monseigneur l'évêque de Rimouski; M. l'abbé J. McMillan, représentant Monseigneur l'évêque de Charlottetown; l'honorable Thomas Chapais, M. Mathias Tellier, M. John Ahern, Monseigneur Th.-G. Rouleau, M. Nap. Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Il est résolu, sur proposition de Monseigneur l'évêque de Nicolet, appuyé par Monseigneur l'évêque des Trois-Rivières, que l'article 130 des règlements scolaires soit amendé, en remplaçant la fin de cet article, à partir de "2. un extrait baptistaire etc.", par les mots suivants: "2. un extrait baptistaire ou toute autre preuve satisfaisante constatant qu'il est âgé d'au moins dix-sept ans révolus ou qu'il aura atteint cet âge au 31 décembre qui suivra la date de l'examen."

Et que l'alinéa suivant soit ajouté à cet article 130:

"Toutefois, en ce qui concerne les communautés religieuses, la présentation de l'aspirant à l'examen par le Supérieur ou la Supérieure de la Communauté équivalra au certificat de moralité exigé par le présent article."

Relativement à une demande du Frère Louis-Arsène, provincial des Frères de l'Instruction chrétienne, d'autoriser le Bureau central des examinateurs catholiques à faire subir les examens pour diplômés en dehors de la province, le Comité regrette de ne pouvoir revenir sur la décision qu'il a rendue à ce sujet à sa séance du 14 mai 1913.

Le Comité remet à sa prochaine réunion l'étude de la question relative au nouveau diplôme dit: "Licence en pédagogie".

Et la session est ajournée au deuxième mercredi du mois de mai prochain.

J.-N. MILLER,
Secrétaire.

Omission

Mademoiselle Alvinia Rouillard, qui s'est présentée à Québec aux examens de juin 1914, a obtenu le diplôme académique français, avec la note satisfaisante.

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

INSTRUCTIONS AUX PERSONNES QUI SE PROPOSENT DE SUBIR L'EXAMEN CETTE ANNÉE

Québec, 20 février 1915.

L'examen des candidats aux brevets de capacité pour l'enseignement commencera, cette année, le 29 juin prochain et se terminera le 2 juillet. Il n'y a que les aspirants au diplôme académique qui commenceront à subir l'examen le mardi 29 juin; tous les autres, c'est-à-dire les candidats aux brevets élémentaire et modèle, ne commenceront leur examen que le lendemain, mercredi, 30 juin.

L'examen se fera dans les localités suivantes: Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Nicolet, Rimouski, Chicoutimi, Valleyfield, Hull, Joliette, Baie-Saint-Paul, Carleton, Farnham, Fraserville, Havre-aux-Maisons, Montebello, New-Carlisle, Grande-Rivière, Pointe-aux-Esquimaux, Fort-Coulonge, Roberval, Sainte-Anne-des-Monts, Saint-Ferdinand-d'Halifax, Saint-Jovite, Sainte-Marie-de-Beauce, Victoriaville, Maniwaki, Tadoussac, Rivière-au-Renard, Ville-Marie et Sept-Iles.

Toute personne qui se propose de subir l'examen devant le Bureau central doit AU MOINS TRENTE JOURS AVANT L'ÉPOQUE FIXÉE POUR L'EXAMEN, c'est-à-dire AVANT LE 29 MAI, en informer le secrétaire du Bureau et lui transmettre en même temps, conformément aux dispositions de la formule ci-après: 1° Un certificat de moralité signé par le curé ou le desservant de la paroisse où elle a résidé pendant les six mois précédent l'examen; 2° Son extrait de baptistaire; 3° La somme exigée comme droit d'examen. Cette somme est de \$3.00 pour le diplôme élémentaire (*primaire élémentaire*), de \$4.00 pour le diplôme modèle (*primaire intermédiaire*) et de \$5.00 pour le diplôme académique (*primaire supérieur*).

Pour être admis à l'examen, les aspirants et aspirantes devront avoir au moins dix-sept ans révolus le ou avant le 31 décembre prochain (1915). On voudra bien ne pas oublier qu'il est tout à fait inutile de faire une demande d'admission à l'examen si l'on n'a pas l'âge réglementaire.

Voici la formule que chaque aspirant devra remplir bien exactement et envoyer au secrétaire du Bureau central:

(Nom de la localité et date)

"Au secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques, Québec.

"Monsieur,

"Je, soussigné. . . . (écrire ses nom et prénoms), né. . à (indiquer l'endroit), le (donner la date), domicilié. . à (donner le lieu de la résidence de ses parents), comté de (nom du comté), ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de me présenter à (écrire le nom de la localité où l'on doit se rendre pour l'examen), afin de subir l'examen en (dire si c'est en français ou en anglais, ou dans ces deux langues), pour le brevet d'école (élémentaire, modèle ou académique). J'ai l'honneur de vous transmettre la somme de \$ (mettre le montant des droits d'examen exigés) et le certificat de moralité du curé (ou desservant) de ma paroisse, ainsi que mon extrait baptistaire.

"Vous voudrez bien m'envoyer mon diplôme ou l'avis du résultat de mon examen à (nom du bureau de poste)."

(Signature de l'aspirant)

Le certificat de moralité doit être dans les termes suivants:

"Je soussigné, certifie que j'ai personnellement connu et que j'ai eu l'occasion d'observer (les noms et prénoms de l'aspirant) pendant (dire le nombre d'années ou de mois), que, durant tout ce temps, sa vie et sa conduite ont été sans reproche, et j'affirme que je crois qu'il est intègre et consciencieux (ou consciencieuse).

(Signature du curé ou desservant de la paroisse.)

Les candidats qui ont été ajournés pour quelques matières à l'examen de juin dernier, de même que ceux qui ont échoué complètement, devront renouveler leur demande d'admission à l'examen de juin prochain et l'accompagner d'un nouveau certificat de moralité signé par le curé. Ils ne sont pas tenus cependant de transmettre un nouvel extrait baptistaire. Ces aspirants sont obligés d'envoyer au secrétaire \$1.00 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme élémentaire, \$1.50 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme modèle, et \$2.00 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme académique. Ils ne devront pas oublier de mentionner le numéro d'ordre qui leur avait été assigné l'année dernière. Ces aspirants feront leur demande comme suit :

(Nom de la localité et date.)

«Monsieur,

«Je, soussigné..... (écrire ses nom et prénoms), né... à (indiquer l'endroit), le (donner la date), domicilié..... à (lieu de la résidence de ses parents), comté de (nom du comté), ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de me présenter de nouveau à (écrire le nom de la localité où l'on désire se rendre pour l'examen), afin de reprendre mon examen de l'année dernière pour le brevet d'école (élémentaire, modèle ou académique) en français (ou en anglais, ou dans les deux langues). Je vous envoie ci-inclus la somme de \$ (mettre le montant exigé pour reprendre son examen), un nouveau certificat de moralité de mon curé (voir la formule du certificat ci-dessus), ainsi que l'avis de vous m'avez adressé au mois d'octobre dernier (envoyer cet avis).

«Vous voudrez bien m'envoyer mon diplôme ou l'avis du résultat de mon examen à (nom du bureau de poste). Mon numéro, l'an dernier, était (mettre le numéro).

(Signature de l'aspirant.)

Les candidats qui, l'an dernier, ont échoué pour la première fois sur moins du quart des matières n'auront à subir l'examen que sur celles mentionnées dans l'avis que je leur ai adressé au mois d'août dernier.

Les personnes qui n'ont pas réussi à avoir leurs diplômes en 1898 ou les années suivantes jusqu'en 1913 et qui n'ont pas encore subi une seconde épreuve devront, si elles se présentent devant le bureau au mois de juin prochain, payer le droit d'examen en entier et être interrogées sur toutes les matières du programme, comme si elles subissaient l'examen pour la première fois.

Je demande comme une faveur toute spéciale aux personnes qui doivent se présenter à la prochaine session du Bureau de m'envoyer LE PLUS TÔT POSSIBLE leur demande d'admission, accompagnée de tous les documents requis. Tout candidat en règle recevra une carte d'admission à l'examen.

On voudra bien faire recommander les lettres contenant de l'argent et l'on est prié de ne pas envoyer de timbres-poste pour payer le droit d'examen.

Le Bureau ne fournit pas les porte-plumes; chaque candidat devra donc apporter le sien, ainsi qu'un crayon de mine de plomb et une gomme à effacer.

En ayant l'obligeance de se conformer fidèlement aux instructions qui précèdent, les aspirants aux diplômes faciliteront l'ouvrage très considérable que nécessite l'organisation des examens et ils me rendront par là même un service signalé.

J.-N. MILLER,

Secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques.

DOCUMENTS SCOLAIRES

140e Conférence des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier. (29 Janvier 1915)

Membres présents: MM. A.-C. Miller, président; J.-P. Labarre, vice-président; M. Willie O'Donoghue, trésorier; J.-N. Perrault, dir.-gén. des Écoles catholiques de Montréal; C.-J. Miller, inspecteur des Écoles du district de Montréal; Pabbé A. Desrosiers, principal de l'École normale J.-C.; A. Leblond de Brumath; P. Ahern; M. Mondoux; J.-O. Cassegrain; A. Maltais; J.-G. Béland; M. Dussault; L. Tassé; A. Magnan; L.-L. Hébert; J.-A. Lacombe; M.-A. Gravel; L.-M. Filteau; J.-P. Fournier; J.-A. Boivin; A. Langlois; D. Morin; P. Bilodeau; G. Morel; P. Létourneau; A.-G. Langlois; E. Renaud; J.-Bte Martel; J.-B. Turcotte; J.-J. McCullen; G.-A.-C. Trudel; Eug. Bertrand; F. Gougoux; B. Chartrand, Yves LeRouzès; M. Eud. Gobeil; Alph. Robert; J.-N. Robert; J.-B. Desulniers; Omer Carrière; A. Cléroux; Jos. Brabant; Patrick Malone; Denis Malone; Zotique Guérin; J.-E. Paquin; Achille Méthot; Delphis Caplett; Honoré Baril; S. Boutin; J.-O. Beauchemin; Edmond Delorme; Raoul Laberge; Cléo. Bastien; Chs-Émile Girard; Eug. Nantel; Marcel Benoit; Émile Pellerin; Jos-A. Gagnon; W. Smith; J.-C. Giguère; J.-A.-Eug. Dion; S.-H. Lalonde; L.-A. Gariépy; Frédéric Viens; J. Parayre; J.-A. Dupuis; T.-S. Banks; J.-D. Guérin; I. Beauchemin; J.-A. Loranger; J.-P. Fortin; A. Beauchamp; C. Bellefleur; J.-H. Leroux; J.-A. Lussier; Z. Michaud; J.-J. Guérin; J.-E. Corbeil; J.-A. Maurais; H.-D.-J. Perron; Oscar Gratton; Art. Beaudin; Jos-B. St-Amour; Hervé Morel; H. Valois; C. LeBlanc; Siméon Laprade; T.-F. Cuddihy; Isidore Bossé; Geo Roy; Art. Lemerise; Thos O'Connor; J.-P.-O'Keefe; Jos Lynk; J.-D.-R. Bergeron; R.-J. Louis Cuddihy; W.-J. Brennan; W. Gallagher; D.-R. Cartier; Wm.-G. Doherty; Jos Audet; R. Létourneau; M. Farmer; J.-A. LeBeau; T.-K. Brennan; J.-D. Pillon; Cyprien Paulhus; E. Kelly; J.-J. Fahey; H. Pilon; C.-E. Nepveu; J.-L. Beauregard; J.-G.-A. Payment; J.-A. Sauvé; G.-E. Pagé; R.-Z. Baulne; J.-A. St-Jacques; J.-M. Dionne; J.-T. Lebrun; Adélar St-Martin; L.-J. Jasmin; L.-P. Jos. Jasmin; P.-E. Smith; M. Fendel; Dr N.-G. Chabot; J.-T. Tourigny; P.-Z. Nadon; L.-O. Doré; Anicet Létourneau; L.-P. Simard; J.-E.-B. Bernier; Nap. Bélisle; F.-X. St-Laurent; A.-L. Auger; Arthur Ledouceur; J.-L. Arsenault; J.-M. Tremblay; J.-A. Leconte; D. Brabant; J.-A. Lefrançois; David Mathieu; Chs. Marchildon; L.-J. Tremblay; J.-Eug. Lamerre; T. Ouellette; J.-A. Primeau; J.-A. Morin; J.-B. Primeau, inspecteurs d'écoles; J.-R.-E. Ducharme; L.-O. Fabre; S. Hébert; Louis Baron; Godfroy Bourget; Lucien Hébert; Harry Lessard; Alph. Lefebvre; Auguste Martel; J.-H. Donat Champagne; Maurice Tassé; Gustave Bellefleur; J.-E. Simard; J.-Eug. Belcourt; J.-L. Louis Seize; Elphège Lefebvre; J.-M. Morin; J.-M.-A. Sauvé; J.-A. Beauchesne; A. Doyon; J.-T. Mc Carthy; A. Clarke; A. Belisle; P.-J. Fitzpatrick; D. Brisebois; A.-B. Charbonneau et tous les élèves-maîtres de l'École normale Jacques-Cartier.

Les minutes de la 130e conférence sont adoptées, après lecture faite par le secrétaire.

M. le Trésorier donne le compte-rendu de la collecte qui a été faite pour la guerre parmi les membres de l'Association. Celle-ci a rapporté \$250.00; ce qui a permis, avec une partie des fonds en caisse, de donner \$150.00 au Fonds Belge et \$150.00 pour la création d'un lit à l'hôpital canadien.

M. Omer Carrière, professeur à l'école Champlain, est prié par M. le président de faire la conférence annoncée sur les Chants et Récitations à l'École primaire.

Ce sujet, un peu négligé depuis quelques années, comme le faisait remarquer M. J.-N. Perrault, dans ses commentaires et appréciations, est traité sobrement et judicieusement par le conférencier.

Il expose d'abord le but de cet enseignement, puis les avantages: cultiver la voix, le patriotisme; égayé plus tard le foyer; adoucir les caractères; calmer les souffrances. L'exemple de Botrel, choisi par le gouvernement français, pour chanter des chansons patriotiques aux soldats sur le front de bataille, est cité par le conférencier.

Les récitations, tout en cultivant la mémoire, corrigent le langage, la prononciation, font connaître les chefs-d'œuvres de la pensée, stimulent le patriotisme et rendent la classe plus agréable aux enfants.

M. le président, M. J.-N. Perreault, M. J.-P. Labarre et M. A. Leblond de Brumath félicitent tour à tour le conférencier et font des remarques appropriées au sujet.

M. le président lit une lettre d'excuse de M. l'abbé Naz. Dubois, inscrit au programme pour une conférence sur l'enseignement de l'anglais d'après la méthode naturelle. M. le visiteur-général des écoles catholiques de Montréal, ayant été appelé à Québec ce jour même, ne peut donner la conférence promise et prie MM. les membres de l'Association de vouloir bien l'excuser et de remettre sa causerie sur le programme de la prochaine séance.

M. C.-J. Miller, inspecteur des écoles du district de Montréal, est prié par M. le président de faire sa causerie sur l'enseignement de l'Histoire du Canada.

M. l'inspecteur indique d'abord les différents buts que l'instituteur doit se proposer : développer l'intelligence, former le caractère, et guider la vie future; puis il pose la question: "Quand doit-on commencer à enseigner notre Histoire aux enfants? Dès la première année, dit-il.

Que faut-il enseigner chaque année? ajoute-t-il? Il faut suivre la méthode concentrique, de façon que l'enfant ait, dès la première année, une idée générale des principaux faits.

Il appartient à l'instituteur de discerner ce qui doit être enseigné chaque année.

M. Miller indique quelques procédés à suivre, comment il faut se servir du manuel; dit quelques mots de l'art d'interroger, parle du rôle que le maître et l'élève doivent jouer dans la leçon.

Il regrette que nos écoles ne soient pas encore pourvues de tableaux historiques—c'est une lacune à combler, dit-il; M. l'inspecteur demande instamment aux instituteurs de ne pas négliger la leçon d'Histoire du Canada: "De toutes les histoires profanes, dit-il, la plus importante, est bien celle de notre pays".

En terminant, le conférencier fait quelques remarques sur l'enseignement du Dessin: il parle du nouveau programme et des résultats qu'il donne; il espère que l'on consacrerait tout le temps possible à cet enseignement.

M. le président remercie le conférencier.

M. J.-N. Perrault, en sa qualité de Directeur général des écoles catholiques de Montréal, croit qu'il est impossible d'accorder à l'enseignement du Dessin, dans les écoles de Montréal, plus de temps qu'on en accorde actuellement, vu le grand nombre de matières inscrites au programme. Le dessin a toujours été enseigné d'une manière rationnelle et pratique dans les écoles de Montréal bien avant que l'enseignement du dessin fut organisé dans la province de Québec. Il y a longtemps qu'il y a des professeurs spéciaux de dessin. C'est une utopie de croire que tout peut s'enseigner par le Dessin; il peut être une aide efficace, mais il ne faut pas en abuser.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

En ouvrant la séance, M. le président annonce un sujet de discussion: "La rédaction orale et écrite à l'école primaire"; le débat ouvert par M. Irénée Beauchemin, jeune professeur à l'école Olier.

M. Beauchemin nous dit d'abord l'insuccès avoué de la rédaction; il cherche les remèdes, puis indique quelques procédés; il croit que l'on commence trop tard, puis que l'on va trop vite; il parle des avantages de l'image comme sujet de rédaction, du choix qu'il en faut faire, de la préparation du maître et de la façon de faire la leçon de rédaction.

Sur la prière de M. le président, M. A. Langlois, prend part à la discussion. L'insuccès dont on se plaint, dit-il, ne nous est pas personnel; on s'en plaint ailleurs. Les exercices de langue, les conversations du maître avec ses élèves sont d'excellents moyens pour faire disparaître les fautes de langage prises au foyer ou dans la rue. C'est aussi une excellente préparation à la composition.

M. J.-E. Paquin, professeur à l'École normale de Saint-Hyacinthe, dit quelques mots sur l'importance de la rédaction et de la composition; il donne aussi quelques conseils didactiques.

M. J.-A. Dupuis, parle du plan de la composition; savoir penser, savoir s'exprimer, choisir les idées, les disposer, trouver les termes pour les exprimer, voilà tout le travail à faire; il indique aussi des procédés et insiste sur le vocabulaire.

Fleu
blay
tute
Gin
J.-A
3

M. l'abbé A. Desrosiers, principal de l'École normale Jacques-Cartier, appelé par M. le président à clore la discussion, parle des difficultés à vaincre. Cela ne doit surprendre personne, dit-il, quand on sait que les plus grands écrivains passent des journées entières à composer une page; sans doute ils cherchent la perfection qu'on ne doit pas attendre du travail des enfants. Il importe beaucoup d'augmenter le vocabulaire des enfants: les mots appellent les idées.

M. N.-Eudore Gobeil se plaint de ce que les discutants ont trop parlé théorie et pas assez pratique.

M. J.-A. Dupuis lui réplique, et M. le président est obligé de calmer les ardeurs des combattants.

M. Louis Baron et M. Yves LeRouzès émettent aussi quelques opinions sur le sujet. Finalement, la discussion est déclarée close et l'on passe à l'ordre du jour suivant: motions et avis de motions.

M. J.-N. Perreault propose, appuyé unanimement:

"L'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier émet le vœu que les instituteurs qui enseignent dans les municipalités autres que celles de la Commission catholique de Montréal—que ce soit dans une école confiée aux laïques ou aux congréganistes—reçoivent un salaire à peu près équivalent à celui que paie la Commission catholique de Montréal.

"Que ces instituteurs et institutrices aient le privilège d'assister aux réunions pédagogiques qui se tiennent, pour les instituteurs à l'École normale Jacques-Cartier, et pour les institutrices, à l'Académie Marchand.

"Que les instituteurs ou institutrices au service de toute commission scolaire, soient munis d'un brevet d'enseignement."—Adopté.

M. J.-P. Labarre, appuyé par M. J.-N. Perreault, propose qu'un vote de condoléances soit envoyé à la famille de feu M. Eugène Leroy, professeur de l'école Champlain.—Adopté.

Proposé par M. J.-A. Dupuis et appuyé unanimement que:

"L'Association des Instituteurs appuie fortement les efforts que l'Association d'Éducation canadienne-française d'Ontario fait pour la conservation de la langue française dans leur province.

"Que notre Association fait des vœux pour le succès de la lutte qui se poursuit."

M. D. Malone s'enquiert auprès du Directeur général, du projet de pension émis par la Commission des Écoles catholiques.

M. le Directeur général répond qu'il n'y a encore rien de fait, et à ce sujet, dit quelques mots du Fonds de pension des instituteurs. Le programme de l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A.-B. CHARBONNEAU,

Secrétaire.

Montréal, 29 janvier 1915.

Procès-verbal de la 158^e réunion de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval

(30 JANVIER 1915)

Étaient présents: Monseigneur Th.-G. Rouleau, principal de l'École normale; M. l'abbé G.-O. Fleury, préfet des études. Les professeurs de l'École normale: MM. John Ahern, Nérée Tremblay, Jos. Turcotte, S.-L. Langlois et G. Brulé; M. L.-P. Goulet, inspecteur d'écoles—les instituteurs: MM. E.-S. Dorion, J.-E. Gauvreau, Jean Thomas, J.-A. Filliol, Ph. Dorion, A.-N. Gingras, A. Richard, A. Rouleau, Emile Jolin, Jos. Guimont, A. Drolet, Jos Côté, A. Letarte, J.-A. Poulin, J. Jolin, C.-A. Plante, E. Desgagnés, A. Bélanger, C.-A. Pelletier, L. Côté, A. Char-

land, J.-W. Harel, E. Vallière, N. Cayouette, J. Goulet, G. Lapierre, P. Leclerc, G. Tremblay, J. Savard, D. Tallot, L. Beaudet, A. Desjardins, E. Lamontagne, C.-E. Simard, P. L'Abbé, E. Gignac, O. Guimont, M. Guay, S. Boily, A. Lavoie, T. Lessard, C. Dallaire, A. Drouin, L. Leclerc, P. P. Magnan, O. Audet, R. Thiboutot, J. Blanchet, A. Girard, W. Caron, H. Carbonneau, A. Dion, H. Plante, et les élèves-maîtres de l'École normal Laval.

M. le président donne lecture de la lettre de M. G.-E. Marquis, nommé en juillet dernier, chef du bureau des statistiques de la province:

Monsieur J.-Elz Gauvreau,

Président de l'Association des Instituteurs,

De la circonscription de l'École normale Laval,

Québec.

Monsieur le président,

En vous remettant le livre des procès-verbaux de l'Association, je vous prie d'accepter ma démission de secrétaire.

Vous savez, Monsieur le président, de même que tous les membres de l'Association, le motif de ma retraite. C'est que, depuis le mois de juillet dernier, je n'ai plus l'insigne honneur, ni le grand plaisir de faire partie du personnel de l'enseignement primaire de cette province, attendu que j'ai accepté la position de Chef du Bureau des Statistiques.

Je ne regrette pas ce qui est fait, mais laissez-moi vous dire, Monsieur le président, que ce n'est pas sans émotion que j'ai abandonné une carrière que j'aimais, et à laquelle j'ai consacré vingt ans de ma vie. D'autre part, la charge que j'occupais dans cette Association, depuis dix ans, était encore un lien qui me rattachait davantage aux hommes et aux sciences qui ont occupé mon esprit depuis le premier jour où je franchis le seuil de cette école.

Quand je repasse dans ma mémoire les progrès accomplis depuis dix ans, grâce au travail de cette Association; quand je constate le chemin parcouru au point de vue du confort dans les écoles, au cours de cette période; quand je note l'amélioration qui a été apportée dans les traitements des instituteurs; quand il m'est donné de voir l'attention portée par le Gouvernement de cette province à la cause de l'éducation, il me semble que tout cela doit être un encouragement pour cette Association, et la meilleure preuve de l'efficacité de son travail et de sa persévérance.

A tous ses membres: aux jeunes qui sont riches de l'avenir et aux aînés qui portent l'abondante moisson du travail et de l'expérience, j'offre mes vœux les plus sincères pour que leurs efforts communs leur amènent une plus grande part de bien-être dans l'avenir.

Avant de prendre congé de vous, Monsieur le président, permettez-moi de vous charger d'un message pour les jeunes instituteurs, et les élèves-maîtres encore sur les bancs de l'Alma Mater. Tous, j'en ai la conviction intime, ont la noble ambition de réussir; mais le veulent-ils réellement dans le sens du vieil axiome: "Vouloir, c'est pouvoir". Dites-leur donc, en mon nom, que s'ils ont à cœur de marquer leur empreinte sur les sables du temps, il faut qu'ils se gravent bien avant dans l'esprit cette trinité d'idées:

1. Avoir un but dans la vie,
2. Être un travailleur constant,
3. Servir fidèlement Dieu et Patrie.

Je vous prie de croire,

Monsieur le Président,

A ma parfaite considération,

G.-E. MARQUIS,

Chef du Bureau des Statistiques.

P. S.—Vous trouverez, sous ce pli, mon chèque pour cinq dollars, que vous donnerez à l'instituteur qui aura préparé, et donné devant cette conférence, le meilleur travail sur le sujet désigné à la dernière réunion, à savoir: "Du rôle de l'instituteur au point de vue social."

G.-E. M.

Québec, 29 janvier, 1915.

M. G.-E. Marquis n'étant plus de l'association, la position de secrétaire se trouve vacante. On procède à l'élection de son successeur. M. C.-A. Pelletier, professeur à l'Académie St-Joseph de Québec, est élu.

En occupant son poste, le nouveau secrétaire remercie cordialement ses confrères de l'honneur qu'ils lui font et de la confiance qu'ils lui témoignent. C'est avec plaisir qu'il accepte la charge, heureux d'avoir l'occasion de faire davantage pour le succès de l'association.

Puis l'on passe à l'ordre du jour: "L'instituteur au point de vue social: Idéal à viser au triple point de vue moral, intellectuel et physique." Trois élèves-instituteurs: MM. E. Vallière, P.-P. Magnan et G. Tremblay, traitent cet important sujet.

Voici les grandes lignes du sujet traité:

No. 1.—MORAL: Conduite, pratique religieuse, langage exemplaire, lectures édifiantes, comment communiquer le goût du Beau, du Bon et du Vrai.

No. 2.—INTELLECTUEL: Milieux à fréquenter, Associations à joindre. Clubs à éviter. Amis à se faire. Temps à consacrer à l'étude, aux études post-scolaires.

No. 3.—PHYSIQUE: Maintien. Tenue. Habillement. Ordre. Hygiène. Exercices à faire pour conserver sa santé.

M. G.-E. Marquis avait promis une prime de cinq piastres à l'instituteur qui présenterait le meilleur travail sur ce sujet. Ce fut M. Emile Vallière qui remporta la palme, MM. Nérée Tremblay et Léopold Langlois, félicitent tout à tour, MM. les géographiers de leurs succès. Le travail de M. E. Vallière surtout est bien goûté de l'auditoire. Ce jeune travailleur mérite vraiment les compliments qui lui sont adressés.

Il est proposé par M. L.-P. Goulet, secondé par M. Émile Jolin, et résolu unanimement: "Que l'Association a appris avec plaisir la récente nomination de M. G.-E. Marquis, comme chef du Bureau des Statistiques, tout en regrettant de le voir disparaître de l'enseignement, elle lui offre ses plus sincères félicitations."

M. Nérée Tremblay, propose, secondé par M. J. Ahern: "Que l'association doit des remerciements au chef du Bureau des Statistiques, M. G.-E. Marquis, pour l'envoi du premier volume de l'annuaire statistique, et en particulier au gouvernement pour la création d'un service qui met à la portée de tous des données aussi sûres que faciles à consulter, surtout ce qui concerne la Province de Québec. L'instituteur, non moins que le législateur, l'industriel et le commerçant y puisera des renseignements indispensables et qui manquaient jusqu'à présent. Désormais, il lui sera facile de rectifier, chaque année, l'enseignement de la géographie, et de suivre le mouvement économique de notre province; c'est une lacune qui vient d'être comblée, l'abondance et l'importance des faits si ingénieusement compilés, en sont une preuve évidente."—Adopté.

M. Nérée Tremblay propose, secondé par M. Léopold Langlois, que l'association adresse des remerciements à M. G.-E. Marquis pour l'encouragement qu'il a donné aux jeunes instituteurs en offrant une prime de cinq piastres à l'auteur du meilleur travail présenté sur le sujet: "L'idéal de l'instituteur au point de vue social"; et le félicite d'avoir proposé un tel sujet.—Adopté.

Il est proposé par M. Antonio Rouleau, secondé par M. Achille Letarte, que: "L'article des règlements concernant l'admission des membres, soit suspendu et que MM. Jean Thomas et J.-A. Filliol soient admis membres de l'Association."—Adopté.

M. C.-A. Pelletier propose, secondé par M. E. Vallière: "Que l'Association des Instituteurs, sympathise de tout cœur avec la minorité de l'Ontario dans la lutte qu'elle soutient contre la plus odieuse des persécutions. L'Association regrette de voir le gouvernement de la province-sœur fouler aux pieds les principes les plus élémentaires de la pédagogie pour satisfaire la haine des ennemis du français. L'Association joint sa voix à celles qui se sont élevées de toutes parts pour protester contre un traitement aussi indigne. Elle tient à assurer la minorité canadienne-française de l'Ontario qu'elle pourra toujours compter sur sa cordiale sympathie et sur son aide au cas de besoin."—Adopté.

Après discussion sur la demande de Mlle Tremblay, concernant l'augmentation de sa pension, il est résolu unanimement: "Que l'Association des Instituteurs n'a rien à faire avec la question du Fonds de Pensions; l'Association conseille à Mlle Tremblay de s'adresser à M. le Secrétaire de la Commission administrative du Fonds de Pensions, Département de l'Instruction publique."

Avant de se séparer, les congressistes dressent le programme suivant pour la conférence du deuxième samedi de juin:

No. 1.—M. A. Richard traitera le sujet qu'il n'a pu traiter aujourd'hui;

No. 2.—Sujets facultatifs: MM. Jean Thomas, J.-A. Filliol, P. Hubert et A. Letarte.

No. 3.—Moyens à prendre pour rendre l'enseignement attrayant; discussion libre, ouverte à tous les membres.

Et la séance est levée.

C.-A. PELLETIER,
Secrétaire.

Association des Institutrices catholiques de Montréal.

L'assemblée générale de l'Association des Institutrices, vendredi 22 janvier dernier, avait réuni à l'Académie Marchand, un grand nombre de ses membres.

La séance du matin fut présidée par M. l'abbé Dubois, visiteur des écoles et chapelain de l'Association.

Lecture faite des minutes, une charmante causerie: "Comment développer le sentiment national chez l'enfant," par Mademoiselle H. Fradette, institutrice en retraite. Il y eut discussion pédagogique sur l'enseignement de l'anglais aux Canadiennes françaises.

La séance de l'après-midi, présidée par M. l'abbé Blanchard, vicaire à Saint-Jacques, fut des plus intéressantes, grâce à l'amabilité de M. C.-J. Miller, inspecteur d'écoles du district de Montréal, qui avait bien voulu accepter le titre de conférencier.

Madame Gérin-Lajoie, présidente générale de la Fédération nationale, sut encore intéresser et charmer par ses paroles toujours si bienveillantes.

T. MOQUIN,
Secrétaire.

METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

L'Institutrice prépare le devoir par une conversation avec les élèves devant l'image.

INSTITUTRICE.—Mes enfants, voici une image que nous allons étudier ensemble en causant; elle fera le sujet de votre devoir. Observez bien pendant quelques instants, c'est-à-dire pensez à ce que vous avez devant les yeux. Imaginez-vous que l'image vous parle, que tous les détails attirent votre attention et alors écoutez bien et remarquez.

(Laissez observer pendant quelques instants).

CAUSONS un peu, maintenant. . . . Voyons, Juliette, cette image vous montre-t-elle des personnes?

Juliette.—Oui, Mère ou Mlle (*ou Madame*); il y a quatre personnes.

Inst.—Ces personnes sont-elles occupées?

Juliette.—Oui, Mlle, elles font de la couture.

I.—Pensez-vous qu'elles travaillent chacune pour elle-même à des ouvrages différents?



Juliette.—Non, Mlle, je crois plutôt qu'elles travaillent toutes ensemble à une même tâche.

I.—Vous, Marie-Jeanne, dites-nous à quelle tâche.

Marie-Jeanne.—Mlle, je pense qu'elles travaillent à ourler du linge; on dirait que ce sont des nappes ou des serviettes.

I.—Croyez-vous qu'il y en a une qui dirige le travail ?

Marie-Jeanne.—Oui, Mlle, celle qui est la plus éloignée.

I.—Comment voyez-vous qu'elle est plus éloignée ?

Marie-Jeanne.—Elle est assise au fond de la salle de couture derrière la table.

I.—Oui, c'est très bien!.... Croyez-vous, Yvonne, que les trois autres sont également bonnes couturières ?

Yvonne.—Non, Mlle; il y en a deux qui sont assises et qui ont l'air de savoir bien travailler; mais on en voit une plus jeune qui est debout près de la maîtresse; je crois qu'elle n'est pas encore aussi bonne couturière que les autres.

I.—Pourquoi croyez-vous cela ?

Yvonne.— On dirait qu'elle a apporté son ouvrage à la maîtresse pour lui demander si c'est bien; elle a l'air d'écouter les remarques qui lui sont faites.

I.— Voyons, Berthe, maintenant, sur quoi pensez-vous que portent les remarques de la maîtresse?

Berthe.— La maîtresse doit dire à la petite fille si elle trouve l'ourlet d'une largeur égale partout.

I.— Oui, certainement; et encore?

Berthe.— Je pense qu'elle doit s'assurer si les points d'aiguille sont réguliers et bien alignés.

I.— Quel air a la petite fille?

Berthe.— On voit que c'est une apprentie qui a envie de bien apprendre; elle écoute attentivement sa maîtresse pour profiter de ses remarques et de ses conseils.

I.— La maîtresse a-t-elle l'air de s'intéresser à son apprentie?

Berthe.— Oui, Mlle, on voit qu'elle examine avec soin l'ouvrage pour pouvoir donner des conseils.

I.— C'est cela. . . . Maintenant, Juliette, dites-nous si les deux autres s'occupent de ce que la maîtresse dit à l'apprentie.

Juliette.— Non, Mlle, elles sont toutes deux attentives à leur couture et l'on voit sur leur visage toute leur application.

I.— Pensez-vous que la scène se passe dans une maison canadienne?

Juliette.— Je ne crois pas, Mlle, car les costumes, surtout les coiffes des couturières, ne sont pas comme au Canada.

I.— L'intérieur de la maison, vous dit-il aussi quelque chose à ce sujet?

Juliette.— La fenêtre et les poutres ne sont pas comme au Canada.

I.— Vous avez raison; la gravure représente un intérieur hollandais, une salle de couture où la maîtresse couturière, deux ouvrières et une apprentie travaillent à ourler du linge. Remarquez comme l'artiste a bien éclairé la chambre et bien disposé ses personnages pour faire un tableau agréable à l'œil. Admirez l'expression des visages, sur tous on voit la paix, le contentement, l'amour du travail. . . . Et maintenant, Marie-Jeanne, pourriez-vous dire quelque chose de la vieille horloge?

Marie-Jeanne.— Mlle, elle règle les heures du travail.

I.— Est-ce que son tic tac ne semble pas dire quelque chose?

Marie-Jeanne.— Oh! oui, Mlle, c'est comme s'il disait à chaque main qui tient l'aiguille: "Marche! marche!"

I.— C'est parfait! Marie-Jeanne. . . A présent, je pense, mes enfants, que vous seriez en état de faire une petite rédaction pour dire par écrit ce que l'artiste a dit par le dessin. Ce sera votre devoir d'essayer et, pour vous aider, prenez par écrit le canevas suivant:

CANEVAS:— Décrivez le lieu en quelques mots—les personnes, leur place, ce qu'elles font—la maîtresse, l'apprentie, les deux autres—ce que vous pensez du tableau.

Voici, à peu près, ce que pourront faire les élèves, avec plus ou moins de succès.

UN JOLI TABLEAU.

C'est un intérieur hollandais, une salle de couture, avec la grande fenêtre qui éclaire la table à ouvrage, la grande armoire où l'on serre le beau linge ourlé et plié, la vieille horloge à poids qui règle le temps du travail et dont le tic tac continu semble répéter sans cesse à la main qui tient l'aiguille "Marche! marche!". Les couturières: la maîtresse, deux ouvrières et une apprentie, sont disposées autour de la table en pleine lumière devant la fenêtre. Avec leurs coiffes blanches, leurs grands tabliers, leur belle attitude droite, elles font un groupe charmant et sont un beau modèle d'application au travail. La maîtresse est assise au fond, entre la grande armoire et la fenêtre; elle examine l'ouvrage commencé de la jeune apprentie. Celle-ci se tient debout près d'elle, les deux mains croisées sur son tablier, et l'esprit attentif aux remarques bienveillantes, aux précieux conseils de l'expérience qui l'aideront à devenir une habile couturière. Tous les visages expriment la paix, le contentement, l'amour du travail: c'est un joli tableau dans lequel l'artiste a su peindre sur les physiologies l'intelligence qui dirige et fait aimer le labeur. Si dans la conversation préparatoire on a su faire naître, chez les élèves, toutes ces idées, on pourra certainement obtenir une bonne rédaction se rapprochant beaucoup de ce qui précède.

H. NANSOT,

Inspecteur d'écoles.

LEÇON D'ANGLAIS

D'APRÈS LA METHODE NATURELLE

In the back-ground of the picture what do you see? I don't understand the word background.

Do you understand the word back? Yes, I understand the word back.

What does the word back mean? It means that which is behind.

Do you understand the word ground? Yes, I do.

What does the word ground mean? It means the surface of the earth, the soil.

Of how many words is the word background made up *or* composed? It is made up *or* composed of two words.

What are they? They are: *back* and *ground*.

A word made up *or* composed of two or more words is what? I don't know what a word made up *or* composed of two or more words is.

We'll, I will tell you: it is a compound word.

What does back ground mean? I suppose it means the ground which is at the back, the ground which is behind, the part of the ground farthest away from the person looking at anything.

You are right, now, what is the back ground of a picture? It is the part of a picture represented as farthest from the spectator.

What do you see in the back ground of the picture? In the background of the picture I see a well.

What is a well? It is a round hole or pit sunk or dug perpendicularly or straight down, into the earth to reach a supply of water.

What else do you see in the background of the picture? I see the thing used for drawing up water.

The thing used for drawing up water is called a wellswape, a well-sweep, a well-pole. A well-swape or well-sweep is a bucket, on the end of a line from a balanced pole, which rests or pivots on a post. It has been employed for forty centuries in Egypt, and is represented on the temples and tombs of that country. The well-pole, and bucket are yet common in Canada and in the United-States.

With what is the pole balanced in the picture? It is balanced with a stone.

Where is the stone fastened? It is fastened at the end of the pole farthest away from the line.

What part of the well do you see? I see the part which rises above the ground.

What is the part of a well which rises above the ground called? I don't know what the part of a well which rises above the ground is called.

As you don't know what it is called, I will tell you; it is called the curb of the well or the well-curb.

What has been done to the post at the place or point where the pole rests on it? A piece has been cut out of the post at the point where the pole rests on it.

That is not a bad answer but it would be better to say that a notch has been cut in the post at the point where the pole rests on it. A notch is a hollow cut in anything; a small notch is a *nick*.

Why is there a notch cut in the post? There is a notch in the post that the pole may rest in it.

What is gained by having the pole rest in the notch rather than on the top of the post? What is gained is that resting in the notch the pole cannot slip off to the right or to the left.

What prevents the pole from slipping down? A strong iron pin passing through the sides of the notch and through the pole prevents it from slipping down.

The foreground of a picture is the part of it which is represented so as to appear nearest the eye of the observer.



What do you see in the foreground of the picture? In the foreground I see a man.

What is he doing? He is carrying water.

In what is the water? *or* What is the water in? It is in buckets.

What is a bucket? A bucket is a vessel made of wood, leather, metal, or other materials, for drawing or holding water or other liquids.

How many buckets is the man carrying? He is carrying two buckets.

Are they light buckets? No, they are not light buckets.

What is the opposite of *light*? It is heavy.

Are the buckets heavy? Yes, they are heavy.

Are they common buckets? No, they are not common.

If they are not common, what are they? They are uncommon buckets.

What is uncommon about them? Everything is uncommon about them.

Name some thing that you find uncommon. They are very big.

Name something else? They are very strong.

Name something else? They are very old-fashioned, they belong to another age.

What is old-fashioned about them? Their shape is old-fashioned. Their make is old-fashioned.

Why do you say their shape is old-fashioned? I say it is old-fashioned because it is very different from the shape of all the buckets that I have seen.

In what does the difference consist? All the buckets that I have seen, the ones in the picture excepted, were much larger at the top than at the bottom.

The buckets in the picture are almost, as large at the bottom as at the top.

Name something else that is uncommon about these buckets? The staves of which they are made are very thick.

What is a stave? A stave is one of the thin narrow pieces of wood of which buckets, casks, tubs, &c., are made.

Running round the buckets very close to the bottom and not far from the top are belts of wood or iron, what are they called? They are called *hoops*.

Why are there hoops on a bucket? There are hoops on a bucket or tub to confine the staves or to hold them fast together.

How were these buckets made? They were made by sawing off the two ends of a barrel.

The handles of the bucket are made of what? The handles of the bucket are made of wood.

What is the shape of the handles? They are curved. *Or* They are almost semi-circular.

How was the wood of which the handles are made curved? I don't know how it was curved.

Well I suppose it was steamed and bent into shape while hot.

Are they thick handles? Yes they are very thick.

Are they strong? Yes they are very strong.

Are the staves of the buckets of the same height all around? No, they are not the same height all around.

How many staves are higher than the others in each bucket? In each bucket two staves are higher than the others.

Where are the staves which are higher than the others situated? They are situated one opposite the other.

Through the upper part of the two staves which are higher than the others what is there? Through the upper part of the staves which are higher than the others there is a hole.

Is it a small hole? No it is not a small hole.

Is it a square hole? No, it is not a square hole.

Is it a round hole? Yes, it is a round hole.

What have been passed through the holes? The ends of the handles have been passed through the holes.

What shape is the end of the handles? It is round.

Why were the ends of the handles and the holes made round? They were made round so that the handle might be movable from side to side.

Are the ends of handles even (or flush) with the side of the bucket? No they are not even (or flush) with the side of the bucket.

Why are they not even (or flush) with the side of the bucket? They are not even (or flush) with the side of the bucket because if they were they might slip out of the holes.

How are the ends of the handle with respect to side of the bucket? They stick out a little beyond the side of the bucket. Or They project a little beyond the side of the bucket.

What is in the buckets? There is water in the buckets.

Are they full? Yes they are very full.

How do you know that the buckets are very full? I know it because I see it.

Can you give any proof that they are very full? Yes, one is so full that the water is overflowing.

From which bucket is the water overflowing? From the bucket on the man's left side.

Why is it overflowing? It is overflowing because the man has raised one side of the bucket a little too much.

Is the man carrying the buckets with his arms and hands? No he is not carrying them with his arms and hands.

What is he carrying them with? He is carrying them with his shoulders and back.

By what means is he carrying them with his shoulders and back? He is carrying them with his shoulders and back by means of a yoke.

What is a yoke? A yoke is a frame to fit the shoulders and neck of a person for carrying buckets, pails and the like.

What is the yoke made of? It is made of wood.

Is it a strong yoke? Yes it is a very strong yoke.

At each end of the yoke what is there? There is a notch at each end of the yoke.

Fastened to the yoke at each notch what is there? Fastened to the yoke at each notch there is a piece of stout rope.

Fastened to the other end of piece of rope what is there? Fastened to the other end of each piece of rope there is a strong iron-hook.

What is caught in each iron-hook? In each iron-hook the handle of a bucket is caught.

So that the bucket contains the water, the handle supports the bucket, the hook supports the handle, the rope supports the hook, the yoke supports the rope, the man's shoulders and neck support the yoke and the ground supports the man.

What season is it? I suppose it is very late fall, winter, or very early spring.

Why do you suppose it is very late fall, winter, or very early spring? I suppose it is very late fall, winter, or very early spring because I know that the weather is not warm.

How do you know that the weather is not warm? I know that the weather is not warm from the picture.

What is there in the picture that tells you that the weather is not warm. The man's clothes tell me that the weather is not warm.

What has the man on his head? On his head he has a hat.

Is it in the fashion? No, it is altogether out of fashion.

Has it been out of fashion long? I don't know, I never before saw a hat like it.

Well, I will tell you, it has been out of fashion for more than a hundred years.

What is the shape of the hat? It is three cornered.

Is it turned up or turned down? It is turned up.

What has the man done to prevent his hat from being blown away? He has passed a muffler over the top of his hat and tied it under his chin.

What has the man on his body? On his body, I see two coats.

Are they in the latest style? No they are very much out of fashion.

From his waist down what has he on? From his waist down he has on knee-breeches, stockings and shoes.

Are his lower garments as much behind the age as his upper ones? His breeches are most certainly antiquated.

Is the man himself old-fashioned? That I can't say.

Is he old? He is not very young.

Is he strong? Yes, I think he is very strong.

What makes you think he is strong? It takes a strong man to carry two large heavy buckets of water in the way the man in the picture is carrying them.

Is there an easier, a more modern way of getting water to the house than that shown in this picture? Yes, there is a much easier way.

What is it? It is to have a pump.

Then there is something else which is out of fashion besides the man's clothes, what is it? It is the man's way of getting water to the house.

Describe the picture briefly:

In the background there is a well with a well-sweep such as was in use in Egypt before Moses led the Israelites out of the land of bondage. In the foreground is a man, an old but strong man, clad in the garments of a hundred years ago, carrying a heavy yoke from which are suspended two large oaken-buckets full of water. It is winter, and it is blowing pretty hard for the water carrier has taken the precaution to pass a muffler over his hat and tie it under his chin.

J. AHERN

MA PREPARATION DE CLASSE

ESQUISSES DE LEÇONS. (*Cours élémentaire, 1er degré.*)

HISTOIRE DU CANADA (*Domination française*)

FRONTENAC

Le comte de Frontenac fut le plus illustre gouverneur de la Nouvelle-France. Il administra deux fois le Canada: la première fois de 1672 à 1682; la seconde fois de 1689 à 1698. Dans sa première administration, on lui reprocha avec raison des allures trop autoritaires. Il fut plus modéré dans le cours de la seconde.



FRONTENAC

Lorsque M. de Frontenac fut de nouveau nommé gouverneur du Canada, en 1689, c'était au lendemain du massacre de Lachine. (On nomme ainsi la terrible invasion de quinze cents Iroquois dans les environs de Montréal où plusieurs centaines de colons français furent mis à mort.) La guerre venait d'être aussi déclarée entre la France et l'Angleterre.

Frontenac avait donc à faire face à deux ennemis à la fois; les Iroquois et les Anglais de la Nouvelle Angleterre (aujourd'hui les États-Unis.)

Son énergie et son habileté parvinrent à vaincre toutes les difficultés.

Le 16 octobre 1690, l'amiral anglais Phipps, à la tête d'une flotte considérable, vint jeter l'ancre devant Québec. Il somma Frontenac de lui rendre la ville. "Allez, répondit Frontenac à l'envoyé de Phipps, je vais répondre à votre maître par la bouche de mes canons".

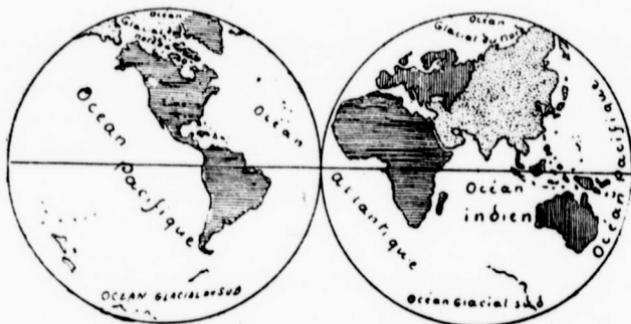
Cette fière réponse sauva Québec. La flotte anglaise ne tarda pas à se retirer.

Frontenac tourna ensuite ses armes contre les Iroquois. Ses victoires rendirent aux Français toute leur influence sur les Sauvages.

QUESTIONNAIRE.—Combien de fois Frontenac fut-il élu gouverneur du Canada? Que reprocha-t-on à Frontenac durant sa première administration? Dans quelles circonstances Frontenac arriva-t-il au Canada lors de sa deuxième administration?—Contre qui Frontenac eut-il à lutter? Racontez la tentative de Plüppis.—Frontenac fut-il heureux dans ses expéditions contre les Iroquois?

GÉOGRAPHIE

LES CINQ GRANDS OcéANS



Nous savons maintenant qu'il y a, à la surface du globe, trois fois plus d'eau que de terre. Cette masse d'eau qui entoure les continents comprend cinq grandes divisions qu'on appelle *Océans*.

1° L'*Océan Glacial du Nord*, autour du pôle(1) Nord; 2° l'*Océan Glacial du Sud*, autour du pôle Sud; 3° l'*Océan Atlantique*, entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique; 5° l'*Océan Pacifique*, entre l'Asie, l'Océanie et l'Amérique; 5° l'*Océan Indien*, au Sud de l'Asie et entre l'Afrique et l'Océanie.

QUESTIONNAIRE.—En combien de parties divise-t-on la masse d'eau qui entoure le globe? Quels noms donne-t-on à ces parties?—Nommez les cinq Océans.—Où se trouve situé l'Océan Glacial du Nord?—Où se trouve situé l'Océan Atlantique? etc.

LEÇON DE CHOSES

ANIMAUX SAUVAGES

Les animaux sauvages vivent loin de l'homme, dans les grandes forêts, au fond des déserts, sur les bords solitaires des fleuves.

La panthère, le tigre, le lion, le léopard, l'hyène, vivent dans les pays chauds: ce sont des animaux *féroces*.

Le singe, le rhinocéros et l'hyppopotame habitent l'Afrique et l'Asie.

(1) Expliquez ce mot.



UNE PANTHÈRE



UN SINGE



UN RHINOCÉROS



UN HIPPOPOTAME

Dans les forêts du Canada, se rencontrent l'ours, l'orignal, le caribou, le castor, le loup, le renard.

ÉPELLATION.—Panthère—singe—rhinocéros—hippopotame—tigre — lion — léopard—hyène—caribou—castor.

COPIE.—Les animaux sauvages vivent loin de l'homme. Le lion, le tigre, la panthère, le léopard, l'hyène sont des animaux féroces.

Direction pour l'enseignement de l'Agriculture à l'école primaire

2e CAUSERIE (1)

ÉTUDE DE L'AGRICULTURE

Ces considérations éminemment pratiques feront aussi naître le désir de savoir comment on doit s'y prendre pour produire des articles de première qualité, et la mise en œuvre de ce principe que *ce qui vaut la peine d'être fait, mérite d'être bien fait*, en agriculture, comme en toutes choses, autant que possible.

Peu, mais bien.

CULTURE DU SOL

Le jardin potager est certainement un bel exemple à offrir aux élèves.

Si on y cultive un carré de patates, elles y sont toujours belles, parce que la terre est bien

(1) Voir la 1ère causerie dans *L'Enseignement Primaire* de février 1915.

égouttée, bien engraisnée, bien ameublie, et que les mauvaises herbes y sont soigneusement détruites.

Faire comprendre que, dans les champs, la récolte est souvent compromise parce que les travaux ne sont pas aussi parfaits.

L'instituteur attirera l'attention des élèves sur les racines des plantes si petites, si délicates, et leur fera voir que la nourriture dont elles ont besoin doit être bien soluble, pulvérisée, émiettée, liquide, etc., pour qu'elles puissent l'absorber et former la tige, les feuilles, la fleur et le fruit. (*Expliquer le mot "absorber". Mettre un peu d'eau dans une assiette et y placer un morceau de pain. Le pain absorbe l'eau par la force capillaire.*)

Comment une belle pomme a-t-elle pu venir d'une si petite branche.

Le petit oiseau n'avalerait pas un grain de blé d'Inde, mais bien un grain de mil, etc., etc.

C'est un grand secret que de parler le langage des enfants tout en parlant assez bien. On ne manque pas de cette ressource quand on a vraiment le désir de leur être utile, quand on les aime beaucoup. De même que pour les plantes, on leur présente peu à peu la substance de la vérité et ils se sentent heureux au lieu de se fatiguer: ils s'intéressent à ces belles leçons de choses.

Les leçons d'occasion sont souvent plus fructueuses que la monotonie à temps et à contre temps. Il est même quelquefois sage de s'écarter des règles du tableau de l'emploi du temps pour profiter d'un concours de circonstances ou de bonnes dispositions de ses élèves et satisfaire leur légitime curiosité sur un sujet d'instruction pratique.

Par exemple: Il tonne. Leur expliquer ce que c'est que le tonnerre; la distance où la foudre a éclaté, les rassurer, etc., pendant que la frayeur les empêche de s'appliquer à autre chose.

Il pleut. Leur faire remarquer combien une pluie douce est bienfaisante; pourquoi elle fait tant de bien. (*C'est qu'elle contient de l'azote, de la chaleur, etc., etc., qui nourrissent les racines et les feuilles. Ce que c'est que l'azote? la vapeur qui s'échappe du fumier qui chauffe est de l'azote, etc.*)

Le genre d'instruction vaudra toujours mieux que des leçons apprises péniblement par cœur.

D'ailleurs, un bon instituteur doit toujours donner quelques explications sur la leçon du lendemain, et le livre de classe ne doit qu'aider l'élève à bien s'exprimer pour rendre compte de ce qu'il a compris.

Si la définition que l'élève donne est correcte, elle vaut en quelque sorte mieux que celle de son texte, parce qu'elle prouve qu'il a de l'intelligence et de la réflexion.

En tout cela, cependant, il faut que le professeur soit bien maître de lui-même pour ne pas se hasarder dans un enseignement faux et faire de son élève un présomptueux.

LA CHALEUR, L'AIR ET L'EAU

Ce n'est pas tant pour enlever l'eau que le sol a besoin d'être égoutté que parce qu'il resterait froid sous notre climat.

Les jeunes plantes ont besoin d'air et de chaleur tout comme les petits enfants, etc.

L'instituteur doit expliquer le *pourquoi* des choses, ce que le livre de classe ne saurait toujours faire, à moins d'être interminable.

Pourquoi tant de jeunes gens oublient-ils si souvent ce qu'ils ont appris à l'école? C'est parce qu'ils ne l'ont jamais bien su, qu'ils n'ont pas appris le pourquoi, la raison de ce qu'on leur a enseigné.

C'est le jugement, le bon sens qui rétablit dans la mémoire les choses que l'on a une fois vues, bien comprises.

Il vaut mieux cultiver le jugement que la mémoire, n'ayant pas toujours le temps de développer ces deux facultés.

L'AGRICULTURE ET LA GRAMMAIRE

L'agriculture peut s'enseigner, comme une foule de choses d'ailleurs, d'une manière souvent indirecte, sans trop surcharger le programme: par exemple, en donnant des phrases à écrire au tableau, ou en faisant le sujet d'une dictée, etc., etc.

Au lieu de dire: "Les personnes que j'ai rencontrées étaient bien habillées" ce qui n'apprend rien, on pourrait faire écrire: "Les patates que nous avons vues étaient belles, parce qu'on les avait arrosées avec de la bouillie bordelaise," ou encore: "La bouillie bordelaise est composée de quatre livres et demi de chaux, quatre livres de vitriol bleu (sulfate de cuivre) et quarante gallons d'eau." "Cette fleur est composée de quatre pétales, des étamines et d'un pistil. On l'appelle crucifère".

(Expliquer que crucifère vient de croix, crucifix, quatre pétales en croix. Se faire apporter des crucifères pendant la récréation.)

Un mot nouveau doit toujours être expliqué, brièvement, parce qu'on aura l'occasion plus tard de le rencontrer.

En rendant compte de l'orthographe des mots, l'élève se trouve à répéter plusieurs fois que "Les patates ont été arrosées, etc."

Les leçons doivent généralement être courtes. Ainsi pour leçon d'histoire, une seule question:

Q. Qu'est-ce que l'histoire?

R. L'histoire est le récit authentique, etc.

Q. Pourquoi apprend-on l'histoire?

R. Pour savoir ce qui s'est passé, etc.

Q. Qu'est-ce qu'un récit?

Q. Que veut dire le mot authentique?

Ensuite l'élève rend compte de ce qu'il a compris et il ne l'oublie jamais.

Il se sera instruit en s'amusant.

Il va de soi que le professeur doit aimer l'étude pour que son imagination lui fournisse au fur et à mesure des exemples en temps convenable.—Parler de crucifères en hiver, c'est risquer de n'en pas avoir sous la main et de perdre son temps avec des enfants.

En hiver, l'instituteur pourrait donner pour phrases à écrire: "Les prairies sont protégées par l'épaisse couche de neige qui est tombée ces jours derniers".

"La neige est un engrais précieux. (Pourquoi le mot engrais est-il terminé par un s? Engrais-er, engraissement.)

"Les branches d'arbres fruitiers qui ont été cassées par le verglas doivent être coupées aussi près que possible du tronc pour que la sève recouvre la plaie qui doit être peinte." Etc.

(Différence entre recouvrir et recouvrir. En appliquant cela, on fait connaître, sans leçon expresse, une chose utile et l'enseignement est doublement intéressant.)

Ou encore cette phrase: "Quand la neige s'est durcie (sur la croûte) on profite de cette élévation pour visiter les arbres fruitiers et détruire les œufs (bagues) que les papillons ont déposés, enroulés presque au bout des branches".

(Demander aux élèves d'en apporter, de tâcher d'en trouver. Ces bagues sont de la couleur de l'écorce, etc.)

On voit que tout en faisant de la grammaire, on a mille et une ressources pour instruire son monde. Les enfants ne manqueront pas de demander à leurs parents de les aider dans leurs recherches et le bien se fait ainsi.

Instituteur demandé

La Municipalité scolaire de St-Ignace de Côteau du Lac, Comté de Soulanges, désire engager un Instituteur pour École Modèle.
Pour information s'adresser à

A. DUMESNIL,
Secrétaire-trésorier.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

LA VIE CHRÉTIENNE: SES OBSTACLES, SES MOYENS, SES PRATIQUES.

L'ENFANT CHRÉTIEN AVEC SES SEMBLABLES OU LE PROCHAIN.

L'ENFANT CHRÉTIEN AIME À REMPLIR SES DEVOIRS ENVERS LE PROCHAIN ET ENVERS LUI-MÊME.

Quelle conduite devez-vous tenir avec vos camarades?

Je dois les aimer tous, fréquenter les bons et éviter les mauvais.

Quels défauts devez-vous éviter en conversation?
Les mauvaises paroles et les mauvaises actions, le mensonge et la médisance.

Comment devez-vous agir au jeu?

Je ne dois ni tricher, ni me mettre en colère.
Que devez-vous éviter à table?
La gourmandise.

Comment devez-vous traiter votre prochain?

Je dois aimer tout le monde, pardonner à mes ennemis, ne faire aucun tort à personne.

Comment devez-vous agir quand vous êtes seul?
Je dois être sage et modeste, parce que Dieu me voit.

Que fait le chrétien en passant devant une église, une croix ou un cimetière?

Il se découvre, et fait le signe de la croix.

Que fait-il quand il rencontre un prêtre qui porte le bon Dieu?

Il s'arrête, se découvre, et s'agenouille, s'il le peut, pour adorer le bon Dieu.

LANGUE FRANÇAISE

Cours élémentaire

DICTÉES

I

LA LAINE

La brebis nous donne la laine. La laine qui recouvre la brebis forme sa toison. En été, on coupe la toison des moutons; cette opération se nomme la tonte. Après la tonte, on lave la laine pour la débarrasser d'une matière grasse qu'elle contient. On fait sécher à l'air cette laine qui servira à fabriquer du drap, des couvertures et des étoffes de toutes sortes.

EXERCICES.—Écrivez: 1° les noms masculins; 2° les noms féminins; 3° les noms de personnes; 4° les noms d'animaux.—Comptez les verbes de la dictée.

II

L'HORLOGE

Une horloge est une amie vigilante, une

conseillère infatigable, car elle nous rappelle sans cesse avec quelle rapidité le temps s'écoule. Dans la jeunesse, elle nous marque régulièrement les heures que nous devons à l'étude, qui seule peut faire de nous des hommes honnêtes et utiles. Dans l'âge mûr, elle nous engage à recueillir en toute hâte ce que nous avons semé étant jeunes.

EXERCICES.—Que veulent dire les expressions: *amie, vigilante, conseillère, infatigable?*

2. Comment l'horloge est-elle une amie vigilante?

3. Trouver les mots de la même famille que *vigilante?*

4. Conjuguer *recueillir* au présent de l'indicatif et du subjonctif.

5. Analyse logique de la première phrase.

RÉCITATION

Quand, dans les près fleuris,
Au milieu des brebis,
Un petit agneau bêle,
Savez-vous bien, enfants,
Ce qu'il cherche en courant,
Ce que sa voix appelle?

Qui répond à ce cri,
Enfants, savez-vous qui ?
C'est une tendre mère,
Providence bien chère,
Qu'après Dieu, sur la terre,
Ont les agneaux bêlants
Ut les petits enfants.

L. FORTOUL.

EXPLICATION.—*Tendre mère*: une mère bien affectionnée, qui aime beaucoup ses enfants.—*Providence*: aide, soutien, plein de sagesse, de sollicitude.—*Agneaux bêlants*: agneaux tout petits, faibles.

RÉDACTION

MERCİ

André n'a que cinq ans, il est donc bien excusable lorsqu'il commet, par ignorance, quelque étourderie.

Jeudi dernier, sa tante lui donne un excellent gâteau. André le prend et, tout aussitôt, s'apprête à y mordre à belles dents.

—Eh! bien, que dit-on à la tante qui a donné un bon gâteau? observe la maman.

—On dit: "J'en veux un autre", répond naïvement maître André.

Et moi, reprend la maman, honteuse pour son fils, j'affirme que l'on n'a rien du tout quand on ne sait pas dire merci. Et elle enlève le gâteau au petit garçon.

André comprit la leçon; et lorsque, un peu plus tard, sa tante lui donna d'autres friandises, il ne manqua point de dire poliment à chaque fois: Ma tante, je vous remercie.

QUESTIONNAIRE.—Quel âge a André?—Es-tu excusable de commettre quelque étourderie? Pourquoi?—Que se passe-t-il chez sa tante?—Que dit la maman?—Quelle fut la réponse d'André?—Qu'en pensez-vous?—Que dit encore la maman?—Comment punit-elle André?—Comprit-il la leçon?—Que fit-il désormais?

CANEVAS.—André n'a que cinq ans.—Ce qui se passe chez sa tante.—Observation de la maman.—Réponse d'André.—Punition—André comprend la leçon.—Il sait maintenant dire merci.

Cours moyen

DICTÉES

I

PERFECTION DU CORPS HUMAIN

On trouve toutes les machines réunies dans les organes qui composent le corps humain. Donnons quelques exemples pour le prouver. Lorsque nous voulons boire, les lèvres nous servent de tuyau et la langue joue le rôle de piston; la langue peut aussi être comparée à un archet qui en venant battre sur les dents et sur le palais en tire des sons variés dont la réunion forme le langage et le chant. L'œil est disposé pour recevoir les rayons de la lumière avec plus d'art que les verres les mieux taillés, il y a aussi sa prunelle qui s'allonge et se rétrécit pour rapprocher les objets comme les lunettes d'une longue vue.

L'oreille a son tambour dont la peau toujours bien tendue résonne sous le choc d'un petit marteau qui est mis en mouvement par le plus petit bruit.

Les veines et les artères sont des canaux à soupapes à travers lesquels le sang circule comme l'eau dans une pompe. Les os et les muscles ont leurs poulies et leurs leviers qui leur permettent de se mouvoir dans tous les sens et de soulever des fardeaux très lourds.

Tous ces organes sont si simples et si délicats que toutes les autres machines paraissent grossières en comparaison.

II

UNE IMAGE DE LA VIE

Nous sommes à la fin d'avril: le ruisseau est débordé, et des enfants s'amuse à détacher de ses bords des petits glaçons qui diminuant toujours de volume finissent après avoir franchi tous les obstacles, par disparaître à leurs yeux et aller se perdre dans l'immense fleuve Saint-Laurent. Un poète qui fait son profit de tout, contemplant, les bras croisés, cette scène d'un air rêveur, et suivant la descente des petits glaçons, eurs temps d'arrêt, leurs ricochets les eût comparés à ces hommes ambitieux arrivant, après une vie agitée au terme de leur carrière, aussi légers d'argent que

de réputation et finissant par *s'engloutir* dans le gouffre de l'éternité.

P.-A. DE GASPÉ.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Volume*: la place qu'occupe un corps dans l'espace. Un livre est aussi un volume; un ouvrage peut être en plusieurs volumes.—*finissent*: le sujet:—*qui*: dont l'antécédent est *garçons*.—*franchi*: surmonté, passé par dessus. Le radical est *franc* (*homme libre*) d'où sont dérivés *France*, *français*, *affranchi*, etc.—*aller*: faites conjuguer ce verbe à l'ind. présent, au futur simple, au sub. présent, je *vas*, tu *vas*, il *va*, ils *vont*. (On peut dire je *vais* mais pas tu *vais*) j'*irai*. . que *paille*, que nous *allions*.—*eût comparés*: le sujet? un *poète*. Le compl. direct? *les glaçons*). Le temps et le mode? 2e forme du passé au conditionnel. Justifiez le pluriel du participe? auxiliaire avoir, complémen-direct *les masc. pluriel* est placé avant.—*au terme de leur carrière*: exprimez autrement:— à la *fin* de leur *vie*. Donnez des mots de la même famille que *terme*:—terminer, terminaison, terminus, etc.—*s'engloutir*: faites conjuguer quelques temps:—ils *s'engloutissent*, ils *s'engloutiront*, ils *se sont engloutis*, etc. .

RÉCITATION

POISSONS D'AVRIL

L'homme entre les objets mille fois prend
[le change;
Que l'on vive en Bourgogne ou sur les bords du
[Nil,

Croire que toute fleur en un fruit mûr se change,
C'est manger un poisson d'Avril!

Croire que la beauté, la force et la jeunesse
Se gardent comme on garde un vin fin en baril,
Et que toujours au cœur peut rester la liesse,
C'est manger un poisson d'Avril!

D'après le bruit juger de la valeur de l'outre;
Percécuter la paille, alors que sous son cil
Se tient dans son travers une immuable poutre,
C'est manger un poisson d'Avril!

Croire que le rusé ne peut pas être dupe,
Que sous un riche habit ne peut battre un cœur
Et que la gloire va toujours avec la huppe, [vil,
C'est manger un poisson d'Avril!

Croire que le pédant est empli de science,
Que tout se peut recoudre en dépensant du fil,
Que le beau discoureur obtient toujours créance,
C'est manger un poisson d'Avril!

Poisson à lisse peau, poisson à peau de râpe,
Poisson blanc, poisson rouge, ou poisson volatil;
Dans ses filets, grand Dieu, qu'en un jour on
De sortes de poissons d'Avril! [attrape

EUGÈNE BERNIER.

RÉDACTION

L'OCCASION FAIT LE LARRON

CANEVAS.—Langage d'un jeune rat à la vue d'une ratière. . . . Il rôde autour du piège. . . . Il voit le lard. . . . il est tenté. . . . il approche. . . . il y touche. . . . il y plante les dents. . . . La porte tombe, il est pris. . . .

Morale et conclusion. . . .

DÉVELOPPEMENT

Un jeune rat, voyant une ratière, s'écria: "Voilà donc cette terrible machine dont mon père m'a tant parlé! Je ne suis pas si bête d'y toucher, mais, pour mon instruction, je m'en approcherai un peu; je tiens à savoir comment elle est construite."

L'imprudent rôde autour, aperçoit le lard suspendu adroitement au bout d'un fil.

L'appât le tente, il s'approche encore et se dit:

"Ce lard a bonne apparence, je voudrais bien le voir de plus près; selon mon père j'aurais tort, mais pourquoi? je ne veux rien toucher."

Sur ce propos, il entre, considère le lard avec convoitise, le flairer un peu, le lèche avec précaution, mais la tentation est trop forte. maître Raton plante les dents dans le succulent morceau et, d'un mouvement brusque, le tire avec force; du même coup la porte tombe et le malheureux est pris.

A qui ne veut pas fuir l'occasion du mal, pareil sort est réservé, car, "celui qui aime le danger y périra".

Cours supérieur

DICTÉES

I

SOUVENIRS D'ENFANCE

Quand j'étais enfant, mon père, me prenant sur ses genoux, me racontait le soir quelque fait de la grande époque de l'Ancien-Testament. Il me souvient encore que ma jeune imagination se plaisait surtout aux récits de ces combats merveilleux où la justice et le bon droit, bien que souvent représentés par la faiblesse ou par l'infériorité du nombre, finissent par triompher de la force et de la supériorité numérique des méchants. David enfant, qui tue le géant Goliath; Samson, qui se bat seul contre des armées de Philistins et massacre des milliers d'ennemis avec une mâchoire d'âne; Judas Machabée et ses frères luttant avec avantage, quoique toujours en nombre inférieur, contre les puissants rois de Syrie et prodiguant leur sang pour la défense de la religion et de la patrie; tous les hauts faits de ces chefs du peuple de Dieu sont encore aussi vivement présents à ma mémoire que dans ces beaux jours où mon père me les racontait au sein du feu. La vivacité de ces souvenirs me démontre combien le cerveau de l'enfant est impressionnable et comme les faits qui le frappent à cet âge éveillent dans son imagination naissante une extrême curiosité, et restent à jamais imprimés dans sa mémoire.

JOS. MARMETTE,

(Les Machabées de la Nouvelle-France)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*racontait*: indiquez les compléments:—*Compl. direct*: quel fait de la grande époque. : *compl. indir.*: me; *compl. circ.*: le soir; autre *compl. circ.*: quand j'étais enfant.—*quelque fait*: pourquoi le singulier? Le père racontait un fait chaque soir.—*Il me souvient*: détruisez la forme impersonnelle:—*Je me rappelle encore que*. Ce verbe est ordinairement réfléchi. Ici il ne l'est pas mais il se conjugue avec un pronom personnel représentant la personne à qui le souvenir revient: *Il me souvient, il te souvenait, il lui souvient, il nous souvient, il leur souvient, vous souvient-à?* etc.—*imagination*: faculté de l'âme dans laquelle se forment les images des choses.—

représentés: justifiez le pluriel:—Il n'y a pas d'auxiliaire, accord avec *justice* et *bon droit* auxquels se rapporte ce participe.—*finissent*: le sujet:—*justice* et *bon droit*; deux sujets singuliers valent un pluriel.—*Philistins*: peuple au sud de la Judée, entre la Mer Morte et l'Égypte; montrez sur la carte.—*luttant*: qu'est-ce que ce mot? participe présent; son complément avec *avantage* montre qu'il s'agit d'une action.—*puissants*: qu'est-ce que ce mot? Un adjectif. Quel est le participe présent de la même famille? *puissant*. Rapprochez *puissant* de *que je puisse* pour voir la parenté de ces mots.—*prodiguant*: participe présent; il a un compl. direct *leur sang*.—*racontait*: le sujet? *Mon père*.—*démontre*: le sujet *vivacité*. Mettez une autre expression équivalente? *Me fait comprendre*.—*impressionnable*: capable de recevoir une *impression*, c'est-à-dire une *pression intérieure* qui marque.—*frappent*: le sujet? *qui* (antécédent *les faits*).—*éveillent*: sujet? *les faits*.—restent: même sujet.—*imprimés*: justifiez l'accord:—signifie être d'une manière permanente; l'accord a donc lieu avec le sujet comme si l'on écrivait: *sont imprimés d'une manière constante, durable*.

Demeurer, devenir, sembler, paraître sont souvent employés d'une manière analogue: *Demeurer oisif, être oisif d'une manière stable. Devenir instruit: être instruit peu à peu, progressivement. Sembler triste, être triste d'une manière qui laisse cependant un doute. Vous paraissez content, vous êtes content, cependant je n'affirme pas absolument*. Ces remarques sont importantes, car ces verbes sont quelquefois auxiliaires de participes passés.

ANALYSE

"Quand j'étais enfant, mon père me prenant sur ses genoux, me racontait le soir quelque fait de la grande époque de l'Ancien-Testament."

Deux propositions: une principale et une complétive circonstancielle.

PRINCIPALE: Mon père, me prenant sur ses genoux, me racontait le soir quelque fait de la grande époque de l'Ancien-Testament.

COMPLÉTIVE CIRCONSTANCIELLE: Quand j'étais enfant.

La disposition ci-dessous fera bien comprendre la valeur de chaque parties de la phrase.

Mon père: sujet.
racontait: verbe.

Compose lentement son miel de sainteté.

Et joie, ennui, travail, herbe, chardons et roses,
Sait métamorphoser en vertu toutes choses.
Ne peut-on pas (saint Paul le dit formellement)
Manger même, et dormir, et boire saintement
Car la vertu n'est pas dans les choses: c'est l'Âme
Qui compose en son cœur ce céleste dictame;
Quelle que soit la fleur, douce ou pleine de fiel,
Humble ou grande, brin d'herbe ou dahlia super-
Abaisant l'œil à terre ou l'élevant au ciel, [be,
Étoile dans l'azur, pâquerette dans l'herbe,
L'âme, divine abeille, avec tout fait son miel.

COMPOSITION

IL FAUT S'ENTRAIDER; C'EST LA LOI DE NATURE

CANEVAS.—1. Les hommes doivent concourir à se rendre heureux.—2. Service réciproques que se rendent le riche et le pauvre.—3. Les services rendus à autrui contribuent à alléger le poids de nos propres fatigues.—4. Exposer la manière dont l'âme égoïste et le cœur généreux envisagent le devoir de soulager le prochain.—5. Comment, dans une famille unie, se pratique cette loi.

DÉVELOPPEMENT

1. Cette maxime est à la fois la règle, le fondement et le lien de la société tout entière. Tous les hommes sont nécessaires les uns aux autres et doivent tous concourir à se rendre heureux.

2. Quel est l'homme qui puisse se flatter de n'avoir jamais besoin de personne? Fût-il puissant, riche et heureux, il est forcé d'accepter à chaque instant les services d'un plus petit que lui. Ici-bas les petits servent les grands et les grands doivent leur protection et leur assistance aux petits.

3. Appliquons surtout cette règle dans notre vie de chaque jour. Aidons-nous mutuel-

lement; notre charge de fatigues et de peines sera plus légère, car en soulageant autrui on sent moins son propre malheur. Sans doute en prenant une part du fardeau de nos frères, nous sentirons ce poids s'ajouter au nôtre, mais c'est l'accomplissement de la loi d'amour et Dieu lui-même récompensera, par une douce satisfaction intérieure, ceux qui auront su aider et encourager les faibles.

Combien de fois un mot de sympathie, un sourire de bonté, un affectueux serrement de main ne nous ont-ils pas consolés et aidés puissamment dans une circonstance pénible! C'est bien peu de chose, dira-t-on peut-être. C'est beaucoup pour ceux qui savent le comprendre, c'est un des mille moyens dont on peut se servir pour pratiquer cette maxime, car pour nous aider beaucoup, il faut beaucoup aimer.

4. Les égoïstes considèrent le soulagement d'autrui comme un embarras de plus dans la vie et s'en affranchissent le plus souvent possible; mais les cœurs généreux recherchent les occasions de se rendre utiles; partout où ils rencontrent un frère dans la peine, ils trouvent aussi des paroles sympathiques pour le soulager; ils ramènent sur ses lèvres un sourire, et un rayon d'espérance au fond de son cœur.

5. Dans une famille bien unie tous obéissent à cette loi; l'aïeule s'appuie sur son petit-fils, la mère veille au bonheur de chacun et guide ses enfants dans le sentier du bien, la fille aînée berce le tout petit frère, et le père, travaillant avec joie et courage, ne réclame que la sourire des siens pour seule récompense.

Dieu l'a voulu ainsi et ce qu'il veut est bien: inclinons-nous donc devant sa Loi sainte et travaillons à l'accomplir fidèlement.

(L'École et la Famille.)

MATHÉMATIQUES

PROBLÈMES DE RECAPITULATION SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Combien faut-il ajouter à 456 pour rendre ce nombre 68 fois plus grand?

Solution: Il faut ajouter à 456, 67 fois 456.

$$456 \times 67 = 30552. \text{ Rép.}$$

2. Deux personnes vont à la rencontre l'une de l'autre et partent en même temps des deux extrémités d'une route de 50544 verges; si la première parcourt 21 verges, pendant que la seconde

n'en parcourt que 15, à quelle distance des points de départ ces deux personnes se rencontreront-elles ?

Solution: Lorsque la première personne aura parcouru 21 verges, la seconde aura parcouru 15 verges et elles se seront rapprochées de $21 + 15 = 36$ verges.

$$50544 \div 36 = 1404.$$

Lorsqu'elles auront parcouru 1404 fois 36 verges elles seront ensemble.

La 1ère aura parcouru $21 \times 1404 = 29484$ verges et elle se trouvera à 29484 verges du point d'où elle est partie.

La 2nde aura parcouru $15 \times 1404 = 21060$ verges et elle sera à 21060 verges de l'extrémité d'où elle est partie.

$$\text{Preuve: } 29484 + 21060 = 50544 \text{ verges.}$$

3. On veut échanger du drap à \$5.60 la verge contre du casimir à \$4.20 la verge. Combien devrait-on recevoir de casimir en échange de 28 verges de drap ?

$$\text{Solution: } \$5.60 \times 28 = \$156.80, \text{ valeur du drap.}$$

$$\$156.80 \div \$4.20 = 37\frac{1}{3} \text{ verges de casimir. } \text{Rép.}$$

4. On achète 23 chapeaux à \$2.48 l'un; on donne en paiement 18 verges de drap à \$5.47 la verge. Combien doit-on rendre à l'acheteur ?

$$\text{Solution: } \$2.48 \times 23 = \$57.04, \text{ le prix des chapeaux.}$$

$$\$5.47 \times 18 = \$98.46, \text{ la valeur du drap.}$$

$$\$98.46 - \$57.04 = \$41.42, \text{ ce que l'on doit rendre à l'acheteur. } \text{Rép.}$$

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Une personne qui possède les $\frac{5}{11}$ d'une propriété estimée à \$19,800, vend les $\frac{2}{3}$ de sa portion; combien en retire-t-elle et quelle est la valeur de ce qui lui reste ?

$$\text{Solution: } \frac{5}{11} \text{ de } \$19800 = 5 \times \$1800 = \$9000, \text{ la valeur de ce qu'elle possède.}$$

$$\frac{2}{3} \text{ de } \$9000 = 3 \times \$2250 = \$6750, \text{ ce qu'elle retire.}$$

$$\$9000 - \$6750 = \$2250, \text{ valeur de ce qui lui reste.}$$

2. Pendant qu'un robinet amène dans un bassin $48\frac{3}{8}$ gallons d'eau en une minute, un second robinet en vide $23\frac{7}{8}$ gallons dans le même temps. Combien ce bassin aura-t-il conservé de gallons en $12\frac{3}{4}$ heures ?

$$\text{Solution: } 48\frac{3}{8} - 23\frac{7}{8} = 48\frac{3}{8} - 23\frac{7}{8} = 24\frac{2}{8} \text{ gallons, ce qui reste au bout d'une minute.}$$

$$\text{Dans } 12\frac{3}{4} \text{ heures il y a } 720 \text{ minutes} + 45 = 765 \text{ minutes.}$$

$$24\frac{2}{8} \times 765 = 5\frac{9}{8} \times 765 = 5\frac{9}{8} \times 255 = 152\frac{7}{8} = 19093\frac{1}{8} \text{ gallons. } \text{Rép.}$$

3. Un ouvrier ferait un ouvrage en $17\frac{3}{4}$ jours; un autre en $24\frac{5}{8}$ jours. Combien mettront-ils de jours pour le faire s'ils travaillent ensemble ?

Solution: Dans 1 jour le premier ferait 1 sur $17\frac{3}{4}$ ou 1 divisé pour $17\frac{3}{4}$, c'est-à-dire $\frac{4}{71}$ de l'ouvrage.

Dans 1 jour le second ferait 1 sur $24\frac{5}{8}$ ou 1 divisé par $24\frac{5}{8}$, c'est-à-dire $\frac{8}{199}$ de l'ouvrage.

Dans 1 jour les deux feraient $\frac{4}{71}$ de l'ouvrage + $\frac{8}{199}$ de l'ouvrage = $\frac{1088}{13929} + \frac{432}{13929} = \frac{1520}{13929}$

$$\frac{1520}{13929} \text{ de l'ouvrage} = 1 \text{ jour.}$$

$$\frac{1088}{13929} \text{ de l'ouvrage} = 10\frac{1}{27} \text{ de jour.}$$

$$\frac{1088}{13929} \text{ de l'ouvrage} = \frac{1088}{13929} \times 10579 = \frac{1150792}{13929} \text{ de jour} = 10 \text{ jours } \frac{359}{13929}. \text{ Rép.}$$

4. On partage une somme entre 5 personnes; la 1ère en a les $\frac{5}{11}$; la 2e, les $\frac{6}{11}$; la 3e, les $\frac{4}{11}$ la 4e, les $\frac{7}{11}$; et la 5e \$8025. On demande la somme partagée et la part de chaque personne.

$$\text{Solution: } \frac{5}{11} + \frac{6}{11} + \frac{4}{11} + \frac{7}{11} = \frac{22}{11} = 2 \text{ parts} + \frac{1}{11} = 2\frac{1}{11} \text{ parts.}$$

$$\frac{8025}{2\frac{1}{11}} = \frac{8025}{\frac{23}{11}} = \frac{8025 \times 11}{23} = \frac{88275}{23} \text{ la part de la 5e.}$$

$$\frac{88275}{23} = \$3838.04 \text{ (approx.)}$$

$\frac{1}{2}$	$= \$8025$	
$\frac{1}{4}$	$= \$107$	
$\frac{1}{2}$	$= \$8025 \times 720 = \$75 \times 720 = \$54000$	la somme partagée. <i>Rép.</i>
$\frac{3}{8}$	de \$54000 = $3 \times \$3375$	= \$10125, la part de la 1ère. <i>Rép.</i>
$\frac{2}{8}$	de \$54000 = $5 \times \$2250$	= \$11250, la part de la 2e. <i>Rép.</i>
$\frac{3}{8}$	de \$54000 = $2 \times \$6000$	= \$12000, la part de la 3e. <i>Rép.</i>
$\frac{1}{4}$	de \$54000 = $7 \times \$1800$	= \$12600, la part de la 4e. <i>Rép.</i>
$\frac{1}{8}$	de \$54000 = $107 \times \$75$	= \$8025, la part de la 5e. <i>Rép.</i>
Total	\$54000

REGLE DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

1. Un employé dépense \$685 par an et économise une somme suffisante pour rapporter, placée à 5%, \$17.50 d'intérêts annuels. Combien cet employé gagne-t-il par mois?

Solution: $\$17.50 \div 0.05 = \350 , somme qu'il économise.

$\$685 + \$350 = \$1035$, ce qu'il gagne par an.

$\$1035 \div 12 = \86.25 , ce qu'il gagne par mois. *Rép.*

2. Une personne place les $\frac{2}{3}$ de son capital à $5\frac{1}{2}\%$ et le reste à $4\frac{1}{2}\%$. Au bout de l'année, tout compris, elle dispose de \$35734. Quel est son capital?

Solution: $\frac{2}{3}$ du capital à $5\frac{1}{2}\% = \frac{2}{3}$ de $5\frac{1}{2}\%$ sur tout le capital = $5\frac{1}{2}\% \times \frac{2}{3} = 1\frac{1}{3}\% \times \frac{2}{3} = \frac{2}{9}\%$
 = 3.3% sur tout le capital.

$\frac{1}{3} - \frac{2}{9} = \frac{1}{9}$, le reste du capital, la partie placée $4\frac{1}{2}\%$.

$\frac{1}{3}$ à $4\frac{1}{2}\% = \frac{1}{3}$ de $4\frac{1}{2}\%$ sur tout le capital = $4\frac{1}{2}\% \times \frac{1}{3} = \frac{3}{4}\% \times \frac{1}{3} = \frac{1}{8}\% = 1\frac{1}{8}\%$ sur tout le capital.

Ansi toute la somme a été placée à $3.3\% + 1.8\% = 5.1\%$.

Si la personne avait placé \$1, au bout de l'année elle aurait disposé de $\$1 + 0.051 = \1.051 .

$\$35734 \div \$1.051 = \$34000$, le capital. *Rép.*

Autrement: Soit \$5 le capital.

Les $\frac{2}{3}$ de \$5 = \$3, la somme placée à $5\frac{1}{2}\%$.

Les $\frac{1}{3}$ de \$5 = \$2, la somme placée à $4\frac{1}{2}\%$.

$\$3 \times 0.05\frac{1}{2} = \0.165 , les intérêts du 1er placement.

$\$2 \times 0.04\frac{1}{2} = \0.09 , les intérêts du 2nd placement.

$\$0.165 + \$0.09 = \$0.255$, le total des intérêts sur \$5.

$\$5 + \$0.255 = \$5.255$, somme dont il disposerait si son capital avait été de \$5.
 $(\$35734 \div 5.255) \times 5 = \$35734 \div \$1.051 = \34000 . *Rép.*

3. Un placier en soieries reçoit de son patron un traitement fixe de \$60 par mois, mais en plus il a droit à une prime de 2% sur ses ventes. En janvier, il a placé \$3600 de soieries, en février \$5000, et en mars \$4400. Dites la moyenne de ses appointements pour chacun de ces trois mois.

Solution: $\$60 \times 3 = \180 , total du traitement fixe pour 3 mois.

$\$3600 + \$5000 + \$4400 = \13000 .

$\$13000 \times 0.02 = \260 , total de la prime sur les ventes pendant les 3 mois.

$\$260 + \$180 = \$440$, total des appointements pour les 3 mois.

$\$440 \div 3 = \$146.66\frac{2}{3}$, la moyenne des appointements. *Rép.*

ALGÈBRE

1. La différence entre les surfaces de deux champs carrés est de 400 verges et la différence entre leurs périmètres est de 40 verges. Quels sont les côtés des carrés?

Solution: La différence entre les côtés des carrés est de $40 \div 4 = 10$ verges.

Soit x le côté du petit carré, alors $x + 10$ le côté du grand carré.

$(x + 10)^2 = x^2 + 20x + 100$, la surface du grand carré.

x^2 la surface du petit carré,

$x^2 + 20x + 100 - x^2 = 400$, la différence entre les surfaces des carrés.

Réduisant et transposant on a: $20x = 400 - 100 = 300$.

D'où $x = 300 \div 20 = 15$, le côté du petit carré. *Rép.*

$x + 10 = 15 + 10 = 25$, côté du grand carré. *Rép.*

2. La somme de deux nombres est 10 et la somme de leurs carrés est 58. Quels sont les nombres?

Soit $5 + x$ un des nombres alors $5 - x$ l'autre nombre.

$$(5 + x)^2 + (5 - x)^2 = 58.$$

$$25 + 10x + x^2 + 25 - 10x + x^2 = 58.$$

$$\text{Réduisant on a: } 50 + 2x^2 = 58.$$

$$\text{Transposant on a: } 2x^2 = 58 - 50 = 8.$$

$$x^2 = \frac{8}{2} = 4.$$

$x =$ plus ou moins racine carré de $4 = +2$ ou -2 .

Donc le 1er nombre $5 + x = 5 + 2 = 7$. *Rép.*

Et le 2e nombre $5 - x = 5 - 2 = 3$. *Rép.*

Autre solution: Soit x un des nombres, alors $10 - x$ l'autre nombre.

$$x^2 + (10 - x)^2 = 58.$$

$$x^2 + 100 - 20x + x^2 = 58.$$

$$\text{Rassemblant on a: } 2x^2 - 20x + 100 = 58.$$

$$\text{Transposant on a: } 2x^2 - 20x = 58 - 100 = -42.$$

$$\text{Divisant par 2 on a: } x^2 - 10x = -21.$$

$$\text{Complétant le carré on a: } x^2 - 10x + 5^2 = -21 + 25 = 4.$$

$$\text{Extrayant la racine on a: } x - 5 = \text{plus ou moins la r. c. de } 4 = +2 \text{ ou } -2.$$

$$\text{D'où } x = 2 + 5 = 7. \text{ } \textit{Rép.}$$

$$\text{Ou } x = -2 + 5 = 3. \text{ } \textit{Rép.}$$

$$\text{Et } 10 - x = 10 - 7 = 3. \text{ } \textit{Rép.}$$

$$\text{Ou } 10 - x = 10 - 3 = 7. \text{ } \textit{Rép.}$$

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

1. Le toit d'une maison est à deux pentes qui se rencontrent en formant un angle droit. Quelle est la largeur de la maison, si la longueur des deux pentes est 12 pieds $\frac{1}{2}$ et de 17 $\frac{1}{2}$ pieds. Quelle serait la largeur de la maison, si les deux pentes mesuraient 17 $\frac{1}{2}$ pieds chacune?

Solution: La largeur de la maison égale l'hypoténuse d'un triangle dont les deux autres côtés ont respectivement 12 pieds $\frac{1}{2}$ et 17 $\frac{1}{2}$ pieds.

$$12.5^2 + 17.5^2 = \text{le carré de l'hypoténuse} = \text{le carré de la largeur.}$$

$$156.25 + 306.25 = 462.50, \text{ le carré de la largeur.}$$

$$\text{La racine carrée de } 462.50 = 21.5 \text{ pieds, largeur de la maison. } \textit{Rép.}$$

$$2^{\circ} 17.5^2 + 17.5^2 = \text{le carré de la largeur.}$$

$$306.25 + 306.25 = 612.50, \text{ le carré de la largeur.}$$

$$\text{La racine carrée de } 612.50 = 24.7 \text{ pieds. } \textit{Rép.}$$

2. A quelle distance d'une maison haute de 45 pieds doit-on placer le pied d'une échelle de 37 pieds de long, pour que son extrémité supérieure touche le mur à 10 pieds au-dessous du toit?

Solution: $45 - 10 = 35$; l'extrémité supérieure doit toucher le mur à 35 pieds du sol.

37 = l'hypoténuse d'un triangle dont la hauteur est égale à 35 pieds et dont la base est inconnue.

$$37^2 - 35^2 = 1369 - 1225 = 144, \text{ le carré de la base.}$$

$$\text{La racine carrée de } 144 = 12, \text{ la base. } \textit{Rép.}$$

3. L'hypoténuse d un triangle rectangle et un des côtés ont respectivement 185 pieds et 153 pieds. Quelle est la surface du triangle?

Solution: $185^2 - 153^2 = (185 + 153)(185 - 153) = 338 \times 32 = 10816$.

La racine carrée de 10816 = 104, l'autre côté du triangle rectangle; $(104 \times 153) \div 2 = 7956$ la surface du triangle.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Sir François Langelier

Sir François Langelier, Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, est décédé à Spencer-Wood le 8 février dernier, à l'âge de 76 ans. Sir François occupait ce poste depuis quatre ans. Il naquit à Sainte-Rosalie, comté de Bagot, le 24 décembre 1838. Après de brillantes études au collège de Saint-Hyacinthe, il étudia le Droit à l'Université Laval et fut admis au Barreau en 1860. Après un séjour d'études à Paris, il fut nommé professeur à l'Université Laval. Entré dans la politique provinciale en 1871, il fut tour à tour ministre des Terres et Trésorier de 1878 à 1880 dans le cabinet Joly. En 1884, il fut élu député au fédéral pour le comté de Mégantic. Il abandonna la politique en 1898, date où il devint juge de la Cour Supérieure. En plus, il fut maire de Québec de 1882 à 1890 et membre du Conseil de l'Instruction publique pendant plusieurs années.

C'est le 5 mai 1911 qu'il fut nommé Lieutenant-Gouverneur.

La carrière de Sir François Langelier fut bien remplie. Ce grand citoyen donna l'exemple du travail et de la probité. Ce fut aussi un catholique convaincu et un chrétien charitable.

Le nouveau Lieutenant-Gouverneur

L'HONORABLE P.-E. LEBLANC

L'honorable P.-E. LeBlanc, ancien député à la Législature de Québec et ancien président de l'Assemblée Législative, a succédé à Sir François Langelier. Il a été nommé Lieutenant-Gouverneur à une réunion du cabinet fédéral tenue le 9 février à Ottawa.

L'honorable Pierre-Evariste LeBlanc est de descendance acadienne. Ses ancêtres quittaient la Nouvelle-Écosse il y a plusieurs générations et venaient s'établir à Pile Jésus, (Laval). M. LeBlanc naquit à Saint-Martin, en 1853. Il fréquenta d'abord l'école de son village, puis il termina ses études à l'École normale Jacques-Cartier de Montréal. Il fut instituteur pendant quelques années, puis il étudia le droit et fut admis au barreau en 1879. En 1886, il épousa Mlle Hermine Beaudry, fille de feu Théodore Beaudry.

L'honorable M. LeBlanc a toujours conservé le meilleur souvenir de son Alma Mater, l'École normale Jacques-Cartier, et il honore encore de son amitié ses anciens confrères de classe et les instituteurs qui furent jadis ses compagnons de travail. Sa sympathie n'a jamais été ménagée au personnel enseignant qui se réjouit, à bon droit, de l'avènement de l'un des leurs au poste le plus élevé auquel un citoyen de notre province puisse aspirer.

C'est un événement qui mérite d'être consigné dans les annales de l'enseignement de notre province.

Au nom de tout le personnel enseignant, *L'Enseignement Primaire* offre au Lieutenant-Gouverneur ses sincères félicitations et forme les meilleurs vœux de bonheur pour lui et sa famille.

Bibliographie

ENGLISH ACCENTUATION (abridged) SPELLER AND READER, by F. S. Barré, C.S.C.—Second edition, 1914. Ce petit ouvrage, qui a déjà rendu de grands services aux maîtres et aux élèves, vient d'être honoré de l'approbation du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, comme livre du maître. Nos félicitations à l'auteur, le R. P. Barré, un éducateur distingué, doublé d'un érudit.

POÉSIES ENFANTINES, par Hortense Barrau.—Paris, 1914. Ce joli recueil contient 48 pièces à dire pour les petits. Il comprend quatre séries: Pour les bébés—Pour les petits garçons—Pour les petites filles—Garçons et filles. Nous recommandons ce beau petit livre, où la délicatesse et le bon goût le disputent à la piété la plus charmante.—Prix 1 fr, 25 net. Prière d'adresser les Commandes, lettres, mandats, à l'auteur, Mademoiselle Hortense Barrau, 10, rue Darquié, Toulouse (Haute-Garonne), FRANCE.

FIGURES DE PÈRES ET MÈRES CHRÉTIENS, par M. l'abbé H. Bells.—T. Téqui, libraire-éditeur, 82 rue Bonaparte, Paris.—En vente à Québec et à Montréal, chez les libraires.

Voilà un livre qui sort de l'ordinaire. Il met ses lecteurs en présence des plus nobles figures qui aient illustré et édifié le monde depuis sainte Anne et la Très Sainte-Vierge, jusqu'au Bienheureux J.-B. Vianney. Entre ces deux points extrêmes, nous saluons et admirons les figures de Blanche de Castille, sainte Elizabeth de Hongrie, saint François-Xavier, saint Jean-Baptiste de la Salle, Joseph de Maistre, la mère de Lamartine, etc. Les pères, les mères, les éducateurs trouveront dans ces pages, des consolations et une culture propre à élever l'âme et à ennobler l'intelligence.

LES FRANCISCAINS ET LE CANADA, volume premier: *L'Etablissement de la Foi au Canada: 1615-1629*, par le R. P. Odoric-Marie-Jouve, de l'Ordre des Frères-Mineurs, Québec, Couvent des S.S. Franciscains, 1915.

De tous les ouvrages historiques publiés sur le Canada, nul n'offre plus d'intérêt que celui qui vient de publier le R. P. Odoric, franciscain. Dans une lettre à l'auteur, Son Éminence le cardinal Bégin dit: "Votre livre m'est particulièrement agréable en ce qu'il rappelle les commencements de notre belle Église de Québec".

En cette année 1915, troisième centenaire de l'arrivée des PP. Récollets à Québec, le livre du P. Odoric revêt un caractère d'opportunité. Il fera mieux comprendre aux catholiques du Canada combien il importe de commémorer dignement le troisième centenaire de la Foi au Canada. Et au point de vue historique, l'ouvrage documenté et de lecture captivante du R. P. Odoric contribuera à faire aimer de plus en plus l'histoire du Canada. Cette histoire de haute valeur mérite la reconnaissance des Canadiens français dont ils glorifient les ancêtres dans la Foi.

On peut se procurer cet important ouvrage en s'adressant à l'auteur, le R. P. Odoric, Couvent des Stigmates, Québec.

PROPAGANDE EUCHARISTIQUE—Sous ce titre, une Religieuse du Couvent de Jésus-Marie, Sillery, près Québec, a publié quatre charmants petits livres intitulés respectivement:

1. "Ne pourriez-vous pas veiller une heure avec moi!"
2. "Notre-Dame du Saint-Sacrement ou Marie et l'Eucharistie."
3. "Allez à Joseph".
4. "Les trois mois bénis".

Quelle piété réconfortante! quelle foi ardente animent ces pages d'une douceur reposante.

Pour l'achat de ces petits livres, s'adresser au Couvent de Jésus-Marie, Bergerville, près Québec, P. Q.

MGR DE SAINT-VALLIER—*Il e évêque de Québec*,—par une Ursuline des Trois-Rivières, 1914. C'est un abrégé de la vie de leur fondateur que les Dames Ursulines des Trois-Rivières vien-

ment de publier, témoignage touchant de reconnaissance. La vie de Monseigneur de Saint-Vallier a été des plus fructueuses et des plus mouvementées. Né de famille noble, il devint aumônier de Louis XIV. Il préféra les missions du Canada à la cour et succéda à Monseigneur de Laval. A Québec, il fonda l'Hôpital général; aux Trois-Rivières, le monastère des Ursulines. Ce fut un grand apôtre de l'éducation au Canada. Fait prisonnier par les Anglais lors de la prise de la Seine, Monseigneur de Saint-Vallier est retenu pendant cinq ans en Angleterre. Tout est intéressant dans ce joli volume d'une centaine de pages écrites avec grâce et clarté et dont la précision historique n'est pas la moindre qualité.

En vente chez P. R. Dupont, 197 rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

LE PRÊTRE-SOLDAT (Lettre au Clergé)—*Mgr J.-M. Emard*, évêque de Valleyfield. Cette brochure contient une étude doctrinale et historique du plus haut intérêt. En vente au Bureau de la Chancellerie, évêché de Valleyfield.

La guerre

Depuis le 1er février, le fait le plus saillant, c'est la décision désespérée de l'Allemagne d'*isoler* l'Angleterre, d'en faire le *blocus* en menaçant de détruire tous les navires, mêmes ceux des nations neutres. Jusqu'à la date où nous écrivons (25 février) huit navires ont été engloutis par les torpilleurs allemands.

En France, les alliés ont gagné un peu de terrain, particulièrement en Alsace. Mais dans l'est, les Russes ont subi un échec assez sérieux. D'autre part, on annonce que la flotte anglo-française de la Méditerranée a réussi à réduire quatre des principaux forts des Dardanelles et que la population de Constantinople est en pleine panique.

En résumé, la situation des Alliés s'améliore en raison directe de la longueur de la guerre et de l'augmentation de leurs armées. Cela est si vrai que la "Berliner Tageblatt", l'un des plus importants journaux allemands, disait, récemment: "Malgré les prédictions officielles, il n'est pas certain que l'Allemagne sorte victorieuse de la lutte. Nous connaissons bien la force actuelle de nos ennemis, mais nous ignorons celle dont ils disposeront dans quelque temps."

S. S. Benoit XV, par décret du 10 janvier dernier, a ordonné aux catholiques du monde entier des prières pour la paix. Il en a fixé la date au 7 février, dimanche de la Sexagésime, pour l'Europe, et au 21 mars, dimanche de la Passion, pour les pays hors d'Europe.

Nous lisons dans la *Semaine Religieuse* de Montréal du 22 février: "Le général Joffre, écrit un correspondant de Lyon, est un catholique qui n'a jamais caché ses convictions religieuses. Dangereusement malade en 1907, il s'est rendu de lui-même à Lourdes et le correspondant lyonnais a vu de ses yeux le général prier les bras en croix devant la statue miraculeuse de la grotte. "Plusieurs ordres du jour du général au cours de la présente guerre témoignent chez lui d'une grande confiance en Dieu."

Entre eux, les Allemands parlent à cœur ouvert. A l'occasion du 1er janvier un journal de Berlin, le *Lokal Anzeiger*, a ouvert un concours de poésie, en l'honneur de l'Allemagne et des exploits de ses guerriers. Or voici une des strophes de la pièce qui a obtenu le premier prix: elle célèbre le bombardement de la cathédrale de Reims:

Les cloches ne sonnent plus
 Dans le dôme aux deux tours;
 Finie, la bénédiction!
 Nous avons fermé avec du plomb,
 O Reims, ta maison d'idolâtrie.

Voilà quelle est la mentalité allemande! Le peuple qui pense ainsi est, d'ailleurs, en parfait accord avec son empereur. Guillaume II n'écrivait-il pas à la Landgrave de Hesse qui s'était

convertie au catholicisme: "Je hais cette religion que tu as embrassée . . . Tu accèdes donc à cette superstition romaine dont je considère la destruction comme le but suprême de ma vie."

Ces cris de haine donnent leur vraie signification à toutes ces ruines d'églises, à tous ces massacres de prêtres.

1er Mars. Les Russes ont repris l'offensive et les Français avancent constamment mais lentement, repoussant pouce par pouce les Allemands de la Champagne.

La prise de Constantinople est imminente.

Les Ecoles Ménagères Provinciales

14 RUE CHURCH, MONTRÉAL

ENSEIGNEMENT MÉNAGER

Le Cours Normal Ménager gratuit aux Institutrices de la Province de Québec, donné par les Ecoles Ménagères Provinciales de Montréal, aura lieu en août prochain.

Ce cours comprend l'étude théorique et pratique de la cuisine, de l'économie domestique, du blanchissage, de l'hygiène, des premiers secours à donner en cas d'accidents, de la méthodologie et des principes de chimie.

Les conditions pour suivre ce cours sont les suivantes:

- 1.—Être âgée d'au moins 18 ans.
- 2.—Posséder le Diplôme Modèle (condition indispensable).
- 3.—Produire un certificat de la Commission scolaire attestant l'engagement d'enseignement pour l'année prochaine.
- 4.—Envoyer en dépôt \$1. (une piastre) en même temps que l'inscription.

Ce cours commencera le 2 août et l'École ne sera ouverte que ce jour-là. Le Cours normal aura lieu le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine, de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi.

Les élèves-maîtresses sont logées à l'École et y prennent leurs trois repas, même les jours de congé, c'est-à-dire le samedi et le dimanche. Donc les Institutrices n'auront que leur frais de voyage à payer.

Les Institutrices sont priées d'apporter: 2 grands tabliers, 3 serviettes de toilette, du savon de toilette, 3 serviettes de table, 2 linges de vaisselle. Les élèves de ce cours de vacances ne pourront toutefois avoir leur brevet d'enseignement ménager que l'année suivante, après avoir fait un an de pratique dans leur École respective, et envoyé au bureau de Direction les quelques devoirs exigés qui compteront comme notes à l'examen final.

Les Institutrices qui ont suivi ce cours l'an dernier et qui désirent se perfectionner peuvent être admises de nouveau cette année.

Le nombre d'élèves-maîtresses étant limité, la Direction de l'École prie instamment les Institutrices de s'inscrire le plus tôt possible.

COURS NORMAL POUR LES DAMES RELIGIEUSES

Un cours normal Ménager spécialement réservé aux Dames Religieuses sera donné sur demande.

Toutes les demandes d'inscriptions devront être envoyées à l'adresse ci-dessous:

LES ÉCOLES MÉNAGÈRES PROVINCIALES,
14 rue Church, Montréal.

Liste des Lieutenants-Gouverneurs de la province de Québec depuis la Confédération.

- Sir Narcisse-Fortunat Belleau, du 15 juillet 1867 au 11 février 1873.
 L'honorable René-Edouard Caron, L. L. D., du 11 février 1873 au 15 décembre 1876.
 L'honorable Luc Letellier de St-Just, du 15 décembre 1876 au 25 juillet 1879.
 L'honorable Théodore Robitaille, du 26 juillet 1879 au 6 novembre 1884.
 L'honorable Louis-François-Rodrigue Masson, du 7 novembre 1884 au 29 octobre 1887
 L'honorable Sir Auguste-Réal Angers, du 29 octobre 1887 au 5 décembre 1892.
 Sir Joseph-Adolphe Chapleau, du 5 décembre 1892 au 20 janvier 1898.
 Sir Louis-Amable Jetté, du 20 janvier 1898 au 15 septembre 1908.
 Sir Charles-Alphonse-Pantaléon Pelletier, du 15 septembre 1908 au 29 avril 1911.
 Sir Louis-François-Stanislas Langelier, du 5 mai 1911 au 8 février 1915.
 L'honorable P.-E. LeBlanc, 9 février 1915.

R. I. P.

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de cher frère Bernard-Louis, ancien vicaire du district de Montréal, désédé à Fleury-Meudon, France, muni des sacrements de notre mère la Sainte Église, le 24 janvier 1915, dans la 68e année de son âge et la 51e de religion. Le frère Bernard-Louis est l'auteur d'ouvrages pédagogiques importants; c'était un élucateur remarquable.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ARRÊTÉS EN CONSEIL.

(D'après la "Gazette Officielle" de Québec.)

NOMINATION DE COMMISSAIRES D'ÉCOLES

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 17 octobre, 1914, a nommé MM. Félix Fontaine, Ernest Dussault et Flavien Ledoux, commissaires d'écoles, pour la municipalité de Saint-Théophile d'Ely, dans le comté de Shefford.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 3 novembre 1914 a nommé M. James-A. McManamy, courtier, commissaire d'écoles pour la municipalité de la cité de Québec.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVER-

NEUR, par un arrêté en conseil, en date du 16 septembre 1914, a nommé MM. André Lapierre et Pierre Thériault, commissaires d'écoles pour la municipalité de Leneuf Canton, dans le comté de Saguenay.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 25 novembre courant (1914) a détaché de la municipalité scolaire d'Adstock, (Saint-Méthode); dans le comté de Frontenac, les lots Nos. 1, 2, 3 du rang 12 et les lots Nos. 1, 2, 3 du rang 13 du canton d'Adstock, et annexe ces lots à celle de Saint-Evariste de Forsyth, même comté.

Avis

AUX SECRÉTAIRES-TRÉSORIERS DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Plusieurs instituteurs et institutrices désireraient avoir *L'Enseignement Primaire* pour leur usage quotidien en classe. Lorsqu'il y a plus d'un titulaire par école, la chose est impossible. Dans une circulaire en date du 15 juin 1911, M. le Surintendant de l'Instruction publique disait aux commissaires:

"Je sais que chaque titulaire préfère avoir à son usage exclusif, mensuellement, un numéro de la revue, mais les commissaires devraient comprendre que le gouvernement, en adressant gratuitement un numéro de la revue à chacune des écoles catholiques de la province, fait son devoir généreusement. *Pourquoi les municipalités qui désirent pourvoir de ce journal tous les instituteurs et les institutrices de leur municipalité n'imiteraient-ils pas la générosité du gouvernement, en payant des abonnements supplémentaires à l'administration de la revue? Ce serait peu de frais pour la municipalité qui, de cette façon, favoriserait tous les titulaires sous son contrôle*".

Plusieurs commissions scolaires ont entendu cet appel du Surintendant. Mais il en reste encore un grand nombre qui devraient payer quelques abonnements supplémentaires, afin d'assurer le service de la revue à chaque maître et à chaque maîtresse.

Le prix de l'abonnement est minime, \$1.25, pour une revue technique de 64 pages. MM. les Secrétaires, voudront bien, dans l'intérêt des écoles, nous prévenir de la décision des commissaires d'ici au 30 juin, plus tôt, si possible, et nous faire tenir, par mandat, le prix des abonnements, nous fournissant en même temps les adresses des nouveaux abonnés ou les noms des écoles où chaque abonnement supplémentaire devra être envoyé.

A nos correspondants

Toutes demandes de renseignements doivent être adressées comme suit:

1°. Concernant le Fonds de pension, le Balayage, le Chauffage et l'Éclairage des classes, les Congés, les Engagements, "Mon Premier Livre", etc., à M. le Surintendant de l'Instruction publique, Québec.

2°. Concernant le Bureau central: âge d'admission, programme d'examen, date des examens, etc., etc., à M. le Secrétaire du Bureau central des Examineurs catholiques, Québec.
